

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1584

4 août 2010

SOMMAIRE

Apalachicola	76032	GPB Asset Management S.A.	76009
Apollo Redos Development Fund (US) S.à r.l.	76031	Henderson Diversified Growth	75986
Artcraft International S.A.	76031	Indosuez Holdings II S.C.A.	76031
CEB Unialco S.à r.l.	76008	Innovat S.à r.l.	76009
Centrum Development and Investments S.A.	76032	Inovest SA	76009
Chiquis SA	76029	Investissements Fonciers Immobiliers "IFIM"	76010
Citco C&T (Luxembourg) S.A.	76029	IQ Venture Capital S.à r.l.	76010
Corporate IV	76029	Ophelia S.A.	76010
Corporate Special	76029	Polyle S.A.	76009
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. ...	76032	Rover International S.A.	76008
Diabolo S.à.r.l.	76031	RREI FrenchCo S.à r.l.	75986
Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF	76031	RREI Laradi S.à r.l.	76008
Dreive S.A.	76030	RREI SteelCo S.à r.l.	76010
DWS FlexPension	76030	RREI SwissCo S.à r.l.	76011
DWS FlexProfit	76030	RREI Villeneuve S.à r.l.	76011
Dynamic Funds	76032	Symphony Shipping S.A.	76011
Encore Plus Lombardia S.à r.l.	76009	Thalia Fund Management Company (Lux) S.A.	76012
Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.	76012	Valico SA	76012
Fidufisc S.A.	76030	Vidox Consulting S.A.	76012

RREI FrenchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 130.016.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

RREI Holding S.C.A., associé de la Société, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 13, rue de Peppange, L-3378 Livange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

RREI FrenchCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010073655/16.

(100086011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Henderson Diversified Growth, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 154.372.

STATUTES

In the year two thousand and ten,

on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HENDERSON GLOBAL INVESTORS, having its registered office at 201 Bishopsgate, London EC2M 3AE, United Kingdom.

here represented by Mr Jeremy Vickerstaff, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in London (United Kingdom), on 9 July 2010.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. There is established by the appearing party a Company in the form of a "société anonyme" set up under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds»,» qualifying as a "société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé" under the name of Henderson Diversified Growth (the «Company»).

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in any investments permitted by the law of 13th February 2007 relating to specialised investment funds (hereinafter referred to as, the «2007 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2007 Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on

the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall be at any time equal to the net assets of the Company as defined in article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be at least the equivalent in British Pounds Sterling of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) to be reached within a period of 12 months following the authorization of the Company.

Shares of the Company are restricted to well-informed investors/"investisseurs avertis" under the 2007 Law (the "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

The shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Categories or Sub-Categories each with a specific sales and redemption charge structure, hedging policy or other specific feature and the proceeds of the issue of each Category or Sub-Category shall be invested, pursuant to article 3 hereof, as the Board of Directors shall from time to time determine.

The Board of Directors may create at any moment additional Categories or Sub-Categories provided the rights and duties of the shareholders of the existing Categories or Sub-Categories will not be modified by such creation.

The initial capital of the Company is thirty-one thousand British Pounds Sterling (31,000.- GBP) fully paid, represented by three thousand one hundred shares (3.100) of no par value at a price of ten British Pounds Sterling (10.- GBP) per Share.

The capital of the Company is denominated in British Pounds Sterling.

The Board of Directors is authorised to issue further fully paid shares of any Category or Sub-Category at any time, at a price based on the Net Asset Value per share of the relevant Category or Sub-Category determined in accordance with article 23 hereof, without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may also accept subscriptions by means of contributing an existing portfolio, as provided for in the Law of August 10, 1915 as amended, provided that the securities of this portfolio comply with the investment objectives and restrictions of the Company. A valuation report, the cost of which is to be borne by the relevant investor, will be drawn up by the auditor according to article 26 - 1 (2) of the above-referred law.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such new shares.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Category or Sub-Category shall, if not expressed in GBP, be converted into GBP, and the capital shall be the total of the net assets of all the Categories and Sub-Categories.

Art. 6. The Board of Directors will solely issue shares in registered form. The shareholder will receive a confirmation of his shareholding.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price by the Company, receive title to the shares purchased by him.

Payments of dividends, if any, will be made to shareholders at their addresses in the register of shareholders.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid on each such share. Every transfer of a registered share shall be entered in the register of shareholders.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the register of shareholders.

In the event that a registered shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the entitlement to a fraction of a share, the subscriber shall not be entitled to vote in respect of such fraction, but shall, to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to dividends on a pro rata basis.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of bare ownership and usufruct, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the bare owners and usufructuaries vis-à-vis the Company. In event of joint ownership, unless the Board of Directors agrees otherwise, the person entitled to exercise such rights will be the person whose name appears first on the subscription form.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share confirmation, if any, has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share confirmation may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine.

On the issue of the new share confirmation, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share confirmation in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated or defaced share confirmations may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated or defaced confirmations shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share confirmation and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share confirmation.

Art. 8. The Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the judgment of the Board of Directors such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders or any Category or Sub-Category; if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof it may have adverse regulatory, tax or fiscal consequences, in particular if as a result thereof the Company would become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg including but without limitation tax laws (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as «Prohibited Person»).

For such purposes the Board of Directors may:

(i) decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

(ii) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares in the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

(iii) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company and, the case being, of any Category or Sub-Category; and

(iv) where it appears to the Board of Directors that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of shareholders.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the Net Asset Value per share of the relevant Category or Sub-Category as at the dealing day specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the purchase notice, all as determined in accordance with Article 23 (the «Dealing Day»), less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant Category or Sub-Category and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price. Upon service of the purchase notice as aforesaid, such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Category or Sub-Category that comprises the relevant Category or Sub-Category. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the company in good faith.

«Prohibited Person», as used herein, does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause (iv) (1) hereabove shall not apply.

Whenever used in these Articles, the terms «U.S. Persons» mean any national or resident of the United States of America (including any corporation, partnership or other entity created or organized in or under the laws of the United States of America or any political subdivision thereof) or any estate or trust that is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income.

The Board of Directors may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the Board of Directors may (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board of Directors will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Directors, the other shareholders of the relevant Category or Sub-Category and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of the shareholders of the Company if the decisions to be taken are of interest for all the shareholders. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the Category or Sub-Category of shares held by them. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

However, if the decisions are only concerning the particular rights of the shareholders of one Category or Sub-Category or if the possibility exists of a conflict of interest between different Categories or Sub-Categories such decisions are to be taken by a General Meeting representing the shareholders of such Category(ies) or SubCategory(ies).

Art. 10. The annual general meeting of shareholders (the "Annual General Meeting") is held each year, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. The Annual General Meeting will be held on 31 January each year at 10.00 a.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the preceding bank business day in Luxembourg.

The notice will be sent to registered shareholders at the address given in the share register at least eight days before the date of the meeting.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever Category or Sub-Category and regardless of its Net Asset Value is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile transmission.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors. Notices setting forth the agenda shall be sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 13. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members. Members of the Board of Directors (the «directors») need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected at the Annual General Meeting of the shareholders for a period not exceeding six years and until their successors are elected and qualify. The directors are eligible for re-election. However, a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The directors, whose names are specified on the meeting agenda for the purposes of being proposed as directors, are elected by the meeting at the majority votes of shares present and represented. The directors, whose names are not proposed in the agenda, are elected by the meeting at the majority votes of the outstanding shares.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, but in his absence, the directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Shareholder meetings may be presided over by any person who does not need to be a director.

The Board of Directors, from time to time, may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. The Board of Directors may appoint an investment committee, which shall have an advisory function. In addition, the Board of Directors may under its own authority, assign individual managerial duties to committees, individual members of the Board of Directors or to third parties or companies. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles of incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of urgency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or e-mail transmission of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by facsimile or e-mail transmission another director as his proxy. One director may act as proxy for several other Directors.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least fifty per cent of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile or e-mail transmissions or similar means.

The Board of Directors may delegate its powers of day-to-day management as well as the representation of the Company with respect to management, either to one or more directors, or to one or more individuals or legal entity (ies), that may not necessarily be directors and that may, upon approval of the board, sub-delegate their duties. The Board of Directors may give also special powers of attorney, under private or authentic form.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 16. The Board of Directors shall have power to determine the corporate and investment policy for the investments of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company as well as any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company, in compliance with applicable laws.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other Company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other Company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, associate, officer or employee of any Company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any interest opposite to the Company in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction except if such a transaction is concluded in the ordinary course of business and on market terms, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «interest opposite to the Company», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving [Henderson Group] or any subsidiary or any affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion.

Art. 18. The Company may decide to remunerate each of the directors for his services at a rate determined from time to time by a general meeting of shareholders, and to reimburse reasonable expenses of same directors.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the individual signature of any director duly authorised or by the individual signature of any duly authorised officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 20. The operations of the Company and its financial situation, including particularly its books, shall be supervised by one or several auditors, who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the 2007 Law. The auditors shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until their successors are elected.

Art. 21. Whenever the Company shall offer shares of any Category or Sub-Category for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold shall be based on the Net Asset Value adjusted, if applicable in accordance with the provisions contained in the prospectus as herein above defined for the relevant Category and/or Sub-Category plus such charges and costs including any anti-dilution levy as the prospectus of the Company may provide.

The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors.

If Categories or Sub-Categories of shares are issued, they participate in the portfolio of the Company in proportion to the portfolio entitlements attributable to each Category or Sub-Category.

The value of the total number of portfolio entitlements attributed to a particular Category or Sub-Category on a given Valuation Day adjusted with the value of the assets and liabilities relating to that Category or Sub-Category on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Category or Sub-Category of shares on that Valuation Day.

The Net Asset Value per share of that Category or Sub-Category on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that Category or Sub-Category on that Valuation Day, divided by the total number of shares of that Category or Sub-Category then outstanding on that Valuation Day.

Art. 22. Unless otherwise determined by the Board of Directors, the Company shall permit any shareholder to ask for the conversion of all or any of his shares into shares of another existing Category or Sub-Category.

The Board of Directors is authorised to set a minimum conversion level for each Category or Sub-Category.

The rate at which all or part of the shares in a given Category or Sub-Category are converted to shares of another Category or Sub-Category is determined by means of a formula taking into account the respective Net Asset Value and applicable fees, as stated in the prospectus.

Any new share confirmation, if requested and issued, will not be posted to the shareholder until the old share confirmation (if any) and a duly completed conversion request has been received by the Company.

Art. 23. For the purpose of determining the issue, redemption and conversion price per share, the Company shall calculate the Net Asset Value of the shares of each Category and Sub-Category (as applicable) on the Dealing Day and under such frequency as determined by the Board of Directors from time to time, but at least once a year. The Board of Directors may also make available a Net Asset Value more frequently on a Valuation Day, but dealings in shares may only be made on a Dealing Day.

The Net Asset Value of each Category and Sub-Category is equal to the total assets of that Category or Sub-Category less its liabilities. The Net Asset Value of each Category or Sub-Category shall be expressed in the reference currency of the relevant Category or Sub-Category (except that when there exists any state of affairs which, in the opinion of the directors, makes the determination in the currency of the relevant Category or Sub-Category either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders).

The Net Asset Value per Share of a Category or Sub-Category on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that Category or Sub-Category on that Valuation Day divided by the total number of shares of that Category or Sub-Category then outstanding on that Valuation Day.

When the Board of Directors has decided for a given Category of Shares to issue several Sub-Categories of Shares, the Board of Directors may decide to compute the Net Asset Value per Share of a Sub-Category as follows: on each Valuation Day the assets and liabilities of the considered Sub-Category are valued in the reference currency of such Sub-Category and divided by the number of shares outstanding in it.

Portfolio entitlements are allocated to or deducted from a particular Category on the basis of issues proceeds and/or repurchases and/or conversion proceeds of Shares of each Category, and shall be adjusted subsequently with the distribution effected as well as with their respective management complement (e.g., specific asset and liabilities attributed to and deducted from only the respective Category). The value of the portfolio entitlements attributed to a particular Category on the given Valuation Day adjusted with the value of the assets and liabilities relating exclusively to that Category on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Category of Shares on that Valuation Day. The Net Asset Value per Share of that Category on a Valuation Day equals to the total Net Asset Value of that Category on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that Category then outstanding.

If, subsequent to the close of business on the relevant Valuation Day, there has been a material change in the quotations for an appreciable portion of the investments of the Company, the Board of Directors may, in order to safeguard the interests of the shareholders, cancel the first valuation and carry out a second valuation. All subscription, redemption and conversion requests shall be treated on the basis of this second valuation.

Except as otherwise provided in the prospectus:

I. The assets attributable to the Company shall be deemed to include:

- (1) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest not yet cashed as well as accrued interest on cash deposits until the relevant Valuation Date;
- (2) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of the securities sold but not yet collected);
- (3) all securities, derivatives, shares, bonds, debentures, options contracts, subscription rights and any other investments, interests, instruments and securities;
- (4) all dividends and distributions due in cash or in kind to the extent known to the Company, provided that the Company may adjust the valuation to fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividends or ex-rights;
- (5) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Company, except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;
- (6) the preliminary expenses as far as the same have not been written off; and
- (7) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

II. The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

The value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be deemed the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

The value of all portfolio securities which are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be valued at the last available price in Luxembourg on the principal market on which such securities are traded, as furnished by a pricing service approved by the Board of Directors. If such prices are not representative of the fair value, such securities as well as other permitted assets, including securities which are listed on a Stock Exchange or traded on a regulated market, will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors;

The value of securities which are not quoted or dealt in on any regulated market will be valued at the last available price in Luxembourg, unless such price is not representative of their true value; in this case, they may be valued at a fair

value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors;

The value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The value of the interests in investment funds shall be based on the last available valuation. Units or shares issued by investment funds which are open-ended undertakings for collective investments ("Target UCIs") shall be valued at their last official net asset value (the "Official Value"), as reported or provided by the Target UCIs or their agents or, at their latest unofficial net asset values (the "Estimated Value") if more recent than the Official Value, provided that the Company has received reasonable assurance that it will be provided, with an accurate frequency, with reliable Estimated Value for the Target UCIs. The Estimated Value is not generally used for the purposes of subscription and redemption and may be provided by a pricing source - including the investment manager of the Target UCIs - other than the administrative agent of the Target UCIs. The Net Asset Value calculated on the basis of the Estimated Value of the Target UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the Official Value determined by the administrative agents of the Target UCIs. Such Net Asset Value is in principle final and binding notwithstanding any different later determination. Hence, the Company will not generally make adjustments to the Net Asset Value based on Estimated Values but instead will simply reflect any differences between the Estimated Value and the Official Value in the Company's performance. A number of the Company's economic calculations, including the calculation of management fees and operating costs, as well as performance fees, if any, are based on the Net Asset Value that may include estimated numbers received from the Target UCIs. Units or shares of quoted investment funds which are closed-ended UCIs shall be valued at their last available stock market value.

The Board, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset held by the Company.

The value expressed in a currency other than the Company's reference currency will be converted at representative exchange rates ruling in Luxembourg on the Valuation Day.

In the valuation of the assets, the valuation principles set forth above may be affected by the fact that incentive fees may be calculated on the basis of the profits generated up to the applicable Valuation Day. However, as the actual amount of such fees will be based on the performance of the assets as of the end of several Valuation Days as laid down in the Company's prospectus, there is the possibility that fees actually paid may be different from those used for the calculation of the Net Asset Value at which shares were repurchased.

The valuation of the assets is based on information (including without limitation, position reports, confirmation statements, recap ledgers, etc.) which is available at the time of such valuation with respect to, but not limited to, all open futures, forward and option positions and accrued interest income, accrued management, incentive and service fees, and accrued brokerage commissions. The Board of Directors may rely upon confirmation from the clearing brokers, the portfolio managers and their affiliates in determining the value of assets held by the Company.

III. The liabilities shall be deemed to include:

- (1) all borrowings, bills and other amounts due;
- (2) all administrative expenses due or accrued including the costs of the constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, sales, advisory (if any), custodial, paying agency and corporate and central administration agency, transfer and registrar agency charges, fees and expenses, the cost of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration and the marketing;
- (3) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Company but not yet paid out;
- (4) an appropriate amount set aside for taxes due on the Valuation Day and any other provisions or reserves authorized and approved by the Board; and
- (5) any other liabilities of the Company of whatever kind towards third parties.

For the purposes of valuation of its liabilities, the Company may duly take into account all administrative and other expenses of regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

As far as possible, all investments and disinvestments decided upon until the Valuation Day will be included in the Net Asset Value calculations. Subject to the above, the Company attributes to each Category or Sub-Category the assets and liabilities relating to it. The property, commitments, fees and expenses, that are not attributed to a certain Category or Sub-Category will be ascribed equally to the different Categories or Sub-Categories or if the amounts and cause justify doing so, will be prorated according to the Net Asset Value of each Category or Sub-Category.

The net assets of the Company shall mean the assets of the Company, as herein above defined, on the Valuation Day on which the Net Asset Value of the Shares is determined. The capital of the Company shall be at any time equal to the net assets of the Company. The net assets of the Company are equal to the aggregate of the net assets of all Categories and Sub-Categories, such assets being converted into GBP when expressed in another currency.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, any decision taken by the Board or by a delegate of the Board in calculating the Net Asset Value or the Net Asset Value per share, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 24. Except as otherwise provided in the prospectus of the Company, the Company may temporarily suspend the determination of its Net Asset Value and the issue, conversion and redemption of its shares:

(a) during any period when any market or stock exchange, which is the principal market or stock exchange on which a material part of the investments attributable to the Company are quoted, is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings thereon are restricted or suspended; or,

(b) if the political, economic, military, monetary or social situation, or, if any force majeure event, independent from the Company's power and will, renders the disposal of assets impracticable by reasonable and normal means, without interfering with the shareholders' rights; or,

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to the Company or the current price or values on any stock exchange or regulated market; or,

(d) if foreign exchange or capital movement restrictions make the Company's transactions impossible, or if it is impossible for the Company to sell or buy at normal exchange rates; or,

(e) as soon as a general meeting of shareholders, deciding on the winding-up of the Company, has been called; or,

(f) in case of a breakdown of the data processing used for the calculation of the Net Asset Value; or,

(g) during any period where the calculation of the Net Asset Value per share or unit of the shares or units in the underlying investment funds has been suspended and this suspension has a material impact on the Net Asset Value of the Company and in the opinion of the Board of Directors there exists no other reasonable means of determining the value thereof; or

(h) during any period when the net asset value per Share of the Company or any subsidiary of the Company may not be determined accurately.

When exceptional circumstances might negatively affect shareholders' interests, the Board of Directors reserves the right to sell the necessary securities or other investments before the calculation of the Net Asset Value per share. In this case, all subscription, redemption and conversion applications without any exception will be processed at the Net Asset Value per share thus calculated after such investments are sold.

Any such suspension shall be notified to the shareholders requesting redemption or conversion of their shares and to the Luxembourg regulator. Pending subscription and redemption requests can be withdrawn after written notification as long as these notifications reach the Company before the end of the suspension. These requests will be considered on the first Dealing Day following the end of the period of suspension.

Art. 25. As is more especially prescribed herein below, subject to any restrictions set out by the Board of Directors for a Category or Sub-Category of shares, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

However, if total requests for redemptions on any Dealing Day are received in respect of a number of Shares of the Company which exceed 15% of the total number of Shares of the Company outstanding on that Dealing Day, the Directors are entitled to defer in part the settlement of redemption requests. The proportion of the Company that is realisable on such settlement cycle as determined by the Board of Directors and disclosed in the Company's prospectus will be paid to Shareholders within such number of business days as disclosed in the Company's prospectus.

Where redemption of investment in certain underlying assets of the Company (such as but not limited to hedge funds and property funds) exceeds a settlement cycle as determined by the Board of Directors and disclosed in the Company's prospectus, payment of redemptions proceeds related to these assets will be delayed. Therefore the period of time between when a redeeming Shareholder requests a redemption from the Company and when he actually receives settlement in full will vary depending upon the proportion of different types of assets held in the Company as at the time of the redemption request. Redemption may take as long as six months or even longer in certain circumstances.

The Company will have continued exposure to the performance of the underlying assets until it is able to fully redeem its investment. As redemption proceeds in respect of the underlying assets are realised these will be paid to Shareholders within such number of business days as disclosed in the Company's prospectus of such realisation.

Shares may be redeemed in specie provided that the shareholder accepts such a redemption in specie, that such a redemption is not made to the detriment of the remaining shareholders and provided that the equity amongst shareholders is at all times respected. A valuation report, the cost of which is to be borne by the relevant investor, will be drawn up by the auditor

The redemption price shall be based on the per share Net Asset Value of the relevant Category or Sub-Category as determined in accordance with the provisions of article 23 hereof adjusted if applicable, in accordance with the provisions contained in the prospectus less such charges, fees and costs including any anti-dilution levy, as the prospectus of the Company may provide and reserves for contingent liabilities, as determined by the Board of Directors and shall be payable within a period as determined by the Board of Directors and disclosed in the Company's prospectus. Any such request

must be filed by such shareholder upon the period of notice determined by the Board of Directors, and must be confirmed in writing to the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate or certificates (if issued) for such Shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment. Shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be nullified.

No redemption by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board of Directors, be for an amount of less than that of the minimum holding as determined from time to time by the Board of Directors.

If a redemption of Shares would reduce the value of the holdings of a single Shareholder of one Category or Sub-Category below the minimum holding as the Board of Directors shall determine from time to time, then such Shareholder shall be deemed to have requested the redemption, as the case may be, of all his Shares of such Category or Sub-Category.

Any redemption or conversion request may furthermore be deferred in special circumstances if the Board of Directors considers that the implementation of the redemption or the conversion request on such Dealing Day would adversely affect or prejudice the interests of the Company.

Under special circumstances affecting the interests of the Company, the Board of Directors may in turn delay a proportionate part of the payment to persons requesting redemption of shares. The right to obtain redemption is contingent upon the Company having sufficient property to honour redemptions.

The Company may also defer payment of the redemption of shares if raising funds to pay such redemption would, in the opinion of the Board of Directors, be unduly burdensome to the Company. The payment may be deferred until the special circumstances have ceased; redemptions price would be based on the then prevailing Net Asset Value.

The Board of Directors may subject redemptions to any restrictions it considers fit and suitable; in particular, the Board of Directors may decide that shares are not redeemable during a predetermined period, as specified in the prospectus of the Company.

Art. 26. The accounting year of the Company shall begin on the first day of August in each year and shall terminate on the last day of July of the following year. The first accounting year shall begin on the date of incorporation and will terminate on 31 July 2011.

Art. 27. The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors in respect of each Category or Sub-Category, determine how the annual net investment income shall be disposed of.

The Company with respect to each Category or Sub-category has the power to distribute dividends as well as interim dividends within the limits set forth by the 2007 Law.

Art. 28. The Company will enter into a custodian agreement with a bank (the «Custodian»), which meets the requirements of the 2007 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfill the obligations and duties provided for by the law.

If the Custodian wants to terminate the custodian agreement, the Board shall use its best endeavors to find a company acting as Custodian and directors will designate this company as Custodian in replacement of the resigning Custodian.

Directors will have the power to put an end to the Custodian's task but will not have the power to revoke the Custodian unless its successor has been appointed conforming to this provision.

The Board of Directors cannot terminate the custodian agreement as long as no new Custodian has been appointed.

Art. 29. The liquidation of the Company will take place if the conditions stated in the 2007 Law apply.

In case the net assets of the Company fall below two thirds of the minimum level required by the 2007 Law, the Board of Directors must submit the question of the dissolution of the Company to a General Meeting of Shareholders for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by simple majority of the Shares represented at the meeting.

If the net assets fall below one fourth of the legal minimum, the Board of Directors must submit the question of the dissolution to a General Meeting for which no quorum shall be prescribed. The dissolution may be resolved by investors holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

The meetings must be convened so that they are held within a period of 40 days as from the ascertainment that the net assets have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum as the case may be.

Furthermore, the General Meeting of Shareholders may decide to dissolve the Company under the quorum and majority conditions applicable to a change of the Articles of Incorporation.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be conducted by one or more liquidators named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The operations of liquidation will be carried out pursuant to the 2007 Law.

The proceeds of liquidation of the Company will be distributed to the shareholders in proportion to their entitlements in the Company.

The sums and assets payable in respect of shares whose holders failed to claim these at the time of closure of the liquidation will be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg. These amounts will lapse if they are not claimed within the legal prescription period, which at present is thirty years.

Art. 30. These articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Any amendment affecting the rights of the shareholders of any Category or Sub-Category vis-à-vis those of any other Category or Sub-Category shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such Category or Sub-Category.

Art. 31. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies and amendments thereto and the 2007 Law.

Subscription and Payment

The Shares have been subscribed and issued as follows, "HENDERSON GLOBAL INVESTORS", prenamed, has subscribed to three thousand one hundred (3.100) Class Z Shares without par value issued at a price of ten British Pounds Sterling (GBP 10.-) each, fully paid up in cash.

As a consequence, the Company has at its disposal an amount of thirty one thousand British Pounds Sterling (GBP 31,000.-) of which evidence has been shown to the undersigned notary who expressly states this.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 July 2011.

The first annual general meeting of shareholders will be held on 16 January 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand euro.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twentysix of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Resolutions of sole Shareholder

The above-named person, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions.

First resolution

The Shareholder elected as directors:

- Mr Martin SABEY, born in Purley, United Kingdom on 8 March 1944, professionally residing at 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Nicholas Toby HISCOCK, born in Chelmsford, United Kingdom on 8 January 1960, professionally residing at 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jeremy VICKERSTAFF, born in Cambridge, United Kingdom, on 27 February 1967, General Manager, Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., professionally residing at 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The term of office of these directors expire at the close of general meeting to be held in 2012.

Second resolution

The Shareholder elected as independent auditor:

- PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 65 477).

The term of office of the auditor expires at the close of the ordinary general meeting to be held in 2012.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

HENDERSON GLOBAL INVESTORS, ayant son siège social à 201, Bishopsgate, Londres EC2M 3AE, Royaume Uni ici représentée par Jeremy Vickerstaff, employé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Londres (Royaume-Uni) en date du 9 juillet 2010.

La procuration donnée, signée par la personne comparante et le notaire instrumentant, devra rester annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire pour arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la comparante une société en la forme d'une société anonyme sous le régime de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de Henderson Diversified Growth (la «Société»).

La Société comportera initialement un actionnaire unique qui sera par conséquent propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs actionnaires.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en tous investissements autorisés par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2007.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration (le «Conseil d'Administration») des succursales, filiales ou des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social de la Société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis par l'Article 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société ne peut pas être inférieur à l'équivalent en livres sterling de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) et doit être atteint dans les douze mois suivant l'autorisation de la Société.

Les actions de la Société sont restreintes à des investisseurs avertis en vertu de la Loi de 2007 (les «Investisseurs Éligibles») ou individuellement un «Investisseur Éligible».

Les actions seront, suivant ce que le Conseil d'Administration décidera, de différentes Catégories ou Sous-Catégories, chacune avec une structure spécifique de commission de vente et de rachat ou une politique de couverture ou une autre spécificité et le produit de l'émission de chacune des Catégories ou Sous-Catégories sera placé suivant l'article 3 ci-dessus, suivant ce que le Conseil d'Administration décidera de temps à autre.

Le Conseil d'Administration peut créer à tout moment des Catégories ou Sous-Catégories supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des Catégories ou Sous-Catégories existantes ne soient pas modifiés par cette création.

Le capital initial de la Société est de trente et un mille livres sterling (31,000.-GBP), entièrement libéré et représenté par trois mille cent Actions (3.100) sans valeur nominale à un prix de dix livres sterling (10.- GBP) par Action.

Le capital de la Société est exprimé en livres sterling.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions supplémentaires d'une quelconque Catégorie ou Sous-Catégorie entièrement libérées, à un prix basé sur la Valeur Nette par action de la Catégorie ou Sous-Catégorie concerné, déterminée à tout moment en accord avec l'article 23 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration peut également accepter des souscriptions moyennant un portefeuille existant, tel qu'il est prévu dans la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, à condition que les titres de ce portefeuille soient conformes aux objectifs d'investissement et aux restrictions de la Société. Un rapport d'évaluation dont le coût sera supporté par l'investisseur concerné, sera établi par le réviseur conformément à l'article 26 - 1 (2) de la loi susmentionnée.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé, à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions, de livrer et de recevoir paiement du prix de telles actions nouvelles.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie ou Sous-Catégorie seront, s'ils ne sont pas exprimés en livres sterling, convertis en livres sterling et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les Catégories et Sous-Catégories.

Art. 6. Le Conseil d'Administration émet uniquement des actions sous forme nominative. L'actionnaire recevra une confirmation de son actionnariat.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat par la Société et sans délai, les actions souscrites seront attribuées au souscripteur.

Les paiements des dividendes, le cas échéant, se feront aux actionnaires à l'adresse portée au registre des actionnaires.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; et tel registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient et le montant payé pour chaque action. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Si le paiement fait par un souscripteur a pour résultat l'attribution de droits sur des fractions d'actions, le souscripteur n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction mais aura droit, suivant ce que la Société déterminera pour le mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société. En cas de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société. En cas d'indivision, à moins que le Conseil d'administration n'en décide autrement, la personne qui pourra exercer de tels droits sera la personne dont le nom apparaîtra en premier sur le bulletin de souscription.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société que sa confirmation d'actionnariat a été égarée ou détruite, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir.

Dès l'émission de la nouvelle confirmation, sur laquelle il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, la confirmation originale n'aura plus aucune valeur.

Les confirmations d'actionnariat endommagées ou détériorées peuvent être échangées sur ordre de la Société. Ces confirmations endommagées ou détériorées seront remises à la Société et annulées sur-le-champ.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou de la nouvelle confirmation et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancienne confirmation.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra limiter ou interdire la détention à titre de propriétaire d'actions de la Société par toute personne, société ou personnalité morale si, de l'avis du Conseil d'Administration, cette propriété peut être préjudiciable à la Société ou à la majorité de ses actionnaires ou à une Catégorie ou Sous-Catégorie quelconque; si elle peut entraîner la violation d'une loi ou réglementation, luxembourgeoise ou étrangère; ou si cela peut entraîner pour la Société des conséquences négatives d'ordre réglementaire ou fiscal, en particulier si pour résultat, la Société peut être soumise à une loi autre que la Loi luxembourgeoise, comprenant mais sans limitation, les lois fiscales (ces personnes, sociétés ou personnes morales que le Conseil d'Administration devra définir étant désignées ci-après comme «Personne Non Autorisée»).

A cet effet, le Conseil d'Administration pourra:

(i) refuser l'émission d'actions et l'inscription de tout transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou la détention de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

(ii) demander à tout moment à toute personne figurant au registre des actionnaires ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire un transfert d'actions, de lui fournir tous les renseignements qu'il estimera nécessaires, appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non à une Personne Non Autorisée ou si cette inscription peut avoir comme conséquence l'attribution de la propriété de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

(iii) refuser, lors de l'assemblée générale des actionnaires, le vote de toute Personne Non Autorisée et le cas échéant pour toute Catégorie ou Sous-Catégorie; et

(iv) s'il apparaît au Conseil d'Administration qu'une Personne Non Autorisée, seule ou ensemble avec d'autres, est propriétaire d'actions de la Société, il pourra lui enjoindre de vendre ses actions et de lui donner la preuve de cette vente dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question ne remplit pas cette obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de ses actions. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière dont sera calculé le prix de rachat et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat pourra être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions nominatives. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat son nom sera rayé du registre des actions nominatives.

(2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (appelé ci-après «prix de rachat») sera assis sur la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie ou Sous-Catégorie concernée au jour de transaction déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la Société qui précède immédiatement la date de l'avis de rachat conformément à l'Article 23 des Statuts (défini comme le «Jour de Transaction»), déduction faite des commissions y prévues.

(3) Le paiement du prix de rachat au propriétaire des actions sera effectué dans la monnaie déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la Catégorie ou Sous-Catégorie concernée; ce prix sera déposé par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat) après la détermination définitive du prix d'achat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire des actions de recevoir le montant déposé (sans intérêts) à la banque. Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à compter de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Catégorie ou Sous-Catégorie qui comprend la ou les Catégorie(s) ou Sous-Catégorie(s) d'actions concernée(s). Le Conseil aura le droit de prendre périodiquement les mesures nécessaires afin d'assurer le paiement et de l'autoriser au nom et pour le compte de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions par toute personne, ou que la véritable propriété des actions ait été différente de celle connue par la Société à la date d'envoi de l'avis de rachat, à la condition toutefois que dans ce cas la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme «Personne Non Autorisée» tel qu'utilisé dans les présents Statuts ne comprend ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société tant qu'ils en ont la propriété ni les courtiers qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les ressortissants des États-Unis d'Amérique tels que définis dans le présent Article constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un ressortissant des États-Unis d'Amérique et qu'elle possède des actions seule ou ensemble avec d'autres personnes, la Société peut procéder ou faire procéder au rachat immédiat de l'ensemble des actions de cet actionnaire. Dans ce cas, la Clause (iv) (1) ci-dessus ne sera pas applicable.

Le terme «Ressortissant des États-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts, signifiera tout ressortissant citoyen ou résident des États-Unis d'Amérique (y inclus toute société, association ou autre entité créée ou organisée selon les lois des États-Unis d'Amérique ou d'un de ses territoires) ou les ayants droit soumis à l'impôt fédéral sur le revenu, de quelque origine qu'ils soient.

Le Conseil d'Administration pourra, de temps à autre, modifier ou clarifier la signification ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut à son entière et absolue discrétion postposer l'acceptation d'une demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur est éligible au titre d'Investisseur Éligible. S'il apparaît à un moment donné qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Éligible, le Conseil d'Administration peut (i) ordonner à cet actionnaire de (a) transférer ses actions à une personne autorisée à être propriétaire de ces actions ou (b) demander à la Société de racheter ses actions ou (ii) racheter par voie forcée les actions concernées conformément aux dispositions précitées dans le présent Article. Le Conseil d'Administration refusera de donner suite à un transfert d'actions et, par voie de conséquence, refusera d'inscrire au registre des actionnaires ce transfert d'actions, dans le cas où un tel transfert donnerait lieu à une situation dans laquelle les actions seraient détenues après ledit transfert par une personne ne remplissant les conditions d'Investisseur Éligible.

Outre les obligations prévues par la loi en vigueur, tout actionnaire ne remplissant pas les conditions d'Investisseur Éligible et détenant des actions dans la Société, exonérera de toute responsabilité et indemniserà la Société, le Conseil d'Administration, les autres actionnaires de la Catégorie ou Sous-Catégorie concernée et les fondés de pouvoirs de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant de circonstances ou en rapport avec des circonstances dans lesquelles l'actionnaire concerné a fourni des documents inexacts ou pouvant induire en erreur ou a fait des déclarations mensongères ou inexacts visant à établir injustement son statut d'Investisseur Éligible ou a omis d'aviser la Société de la perte de ce statut.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société valablement constituée représentera tous les actionnaires de la Société si les décisions devant être prises sont d'un intérêt général pour tous les actionnaires. Ces résolutions lieront tous les actionnaires de la Société indépendamment de la Catégorie ou Sous-Catégorie d'actions qu'ils détiennent. L'assemblée aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou pour ratifier les actes concernant les opérations de la Société.

Toutefois, si les décisions concernent exclusivement les droits spécifiques des actionnaires d'une Catégorie ou Sous-Catégorie ou s'il existe une possibilité de conflit d'intérêts entre plusieurs Catégories ou Sous-catégories, ces décisions devront être prises par une assemblée générale représentant les actionnaires de ces(cette) Catégorie(s) ou Sous-Catégorie(s).

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tiendra chaque année à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation. L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le 31 janvier de chaque année à 10.00 heures. Si un tel jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra lors du jour bancaire ouvrable précédent au Luxembourg.

L'avis de convocation sera envoyé aux actionnaires enregistrés à l'adresse figurant au registre des actionnaires au moins huit jours avant la date de la réunion.

L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger si de l'avis souverain du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Le quorum et les délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Toute action, quelle que soit la Catégorie ou Sous-Catégorie dont elle relève et quelle que soit sa Valeur Nette d'Inventaire, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration. Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé par envoi recommandé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Par ailleurs, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut avoir lieu sans convocation antérieure.

Art. 13. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil d'Administration (les «administrateurs») n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont ré-éligibles. Toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision prise par les actionnaires.

Les administrateurs, dont les noms sont spécifiés dans l'ordre du jour de l'assemblée générale afin d'être proposés à l'élection, seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents et représentés. Tout administrateur dont le nom n'a pas été proposé dans l'ordre du jour de l'assemblée sera élu par la majorité des votes des actions en circulation.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les du Conseil d'Administration, mais en son absence, les administrateurs pourront désigner à la majorité un autre administrateur pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Les assemblées générales des actionnaires peuvent être présidées par toute personne sans qu'elle n'ait besoin d'être administrateur.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, pourra nommer des directeurs et fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Le Conseil d'Administration pourra nommer un comité d'investissements qui aura une fonction de conseil. De plus, le Conseil d'Administration pourra de sa propre autorité accorder certains pouvoirs de gestion individuels à certains comités, membres individuels du conseil d'Administration ou à d'autres parties ou sociétés. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'auront pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les responsabilités qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par télécopieur ou e-mail de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopieur ou par e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra agir en tant que représentant de plusieurs autres administrateurs.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle à moins d'y être autorisés expressément par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si cinquante pour cent au moins des administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion en question. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix pour et des voix contre une résolution, le président aura voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et peuvent être prouvées par lettres, télécopieur ou e-mails ou des moyens analogues.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à la conduite des affaires de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à un ou plusieurs administrateurs, ou à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration, qui peuvent, avec l'approbation du Conseil d'Administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Le Conseil d'Administration pourra également accorder des procurations, sous forme privée ou authentique.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 16. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et les affaires, ainsi que toutes les restrictions généralement quelconques qui frapperont, de temps à autre, les investissements de la Société, en conformité avec les lois applicables.

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec une autre société ou firme ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, associé, directeur, ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de vote et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou autres affaires.

Au cas où un administrateur ou directeur de la Société aurait un intérêt opposé à celui de la Société dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part à cette affaire ou ne votera pas sur cette affaire sauf si cette affaire est conclue dans le cours ordinaire des affaires de la Société et à des termes de marché; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine Assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé à celui de la Société», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions impliquant [Henderson Group] ou toutes filiales qui pourront exister

de quelque manière que ce soit en rapport avec des sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Art. 18. La Société pourra décider de rémunérer chacun des administrateurs pour ses services à un taux fixé de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires et de rembourser les dépenses raisonnables à ces mêmes administrateurs.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où, dans pareilles actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut avoir droit dans le chef de l'administrateur, directeur.

Art. 19. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature individuelle d'un administrateur dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature d'un directeur de la Société dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Les opérations de la société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs indépendants qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la Loi de 2007. Les réviseurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus.

Art. 21. Lorsque la Société offre des actions d'une quelconque Catégorie ou Sous-Catégorie en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire ajustée le cas échéant conformément aux termes contenus dans le prospectus, telle qu'elle est définie pour la Catégorie ou Sous-Catégorie correspondant(e) dans les présents statuts, majorée d'une commission y compris un prélèvement anti-dilution telle que prévue dans le prospectus de la Société.

Le prix ainsi déterminé sera payable dans une période telle que déterminée par le Conseil d'Administration.

Si des Catégories ou Sous-Catégories d'actions sont émises, elles participent au portefeuille de la Société en proportion de la part du portefeuille attribuable à chaque Catégorie ou Sous-Catégorie.

La valeur du nombre total de la part en portefeuille attribuée à une Catégorie ou Sous-Catégorie particulière un Jour d'Évaluation donné ajusté à la valeur des actifs et engagements relative à cette Catégorie ou Sous-Catégorie ce Jour d'Évaluation représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Catégorie ou Sous-Catégorie d'actions ce Jour d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire par action de cette Catégorie ou Sous-Catégorie un Jour d'Évaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Catégorie ou Sous-Catégorie ce Jour d'Évaluation, divisée par le nombre total d'actions de cette Catégorie ou Sous-Catégorie en circulation ce Jour d'Évaluation.

Art. 22. Sauf dans le cas où le Conseil d'Administration en décide autrement, la Société peut permettre à tout actionnaire de demander la conversion de toutes ou d'une partie de ses actions en actions d'une autre Catégorie ou Sous-Catégorie existante.

Le Conseil d'Administration peut fixer un seuil de conversion minimal pour chaque Catégorie ou Sous-Catégorie.

Le taux auquel tout ou partie des actions d'une Catégorie ou Sous-Catégorie donnée sont converties en actions d'une autre Catégorie ou Sous-Catégorie est déterminé au moyen d'une formule prenant en compte la Valeur Nette d'Inventaire respective et les frais applicables, tels que définis dans le prospectus.

Si une nouvelle confirmation est demandée, elle ne sera envoyée à l'actionnaire qu'après réception par la Société de l'ancienne confirmation (s'il y en avait une) et d'une demande de conversion dûment complétée.

Art. 23. Afin de déterminer les prix d'émission, de rachat et de conversion par action, la Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque Catégorie et Sous-Catégorie (le cas échéant) au Jour de Transaction et suivant la fréquence déterminés par le Conseil d'Administration de temps à autre, mais au moins une fois par an. Le Conseil d'Administration pourra également rendre disponible une Valeur nette d'Inventaire calculée plus fréquemment lors d'un Jour d'Évaluation, mais des transactions dans les actions ne pourront se faire que lors d'un Jour de Transaction.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie et Sous-Catégorie est égale à la valeur totale des actifs de cette Catégorie ou Sous-Catégorie, moins les engagements qui lui sont attribuables. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie ou Sous-Catégorie s'exprimera dans la devise de la Catégorie et/ou Sous-Catégorie concernée (la «devise de référence») (sauf lorsqu'il existe une situation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, rend la détermination dans la devise de la Catégorie ou Sous-Catégorie concerné(e) soit impossible soit dommageable pour les actionnaires).

La Valeur Nette d'Inventaire par action d'une Catégorie ou Sous-Catégorie au Jour d'Évaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Catégorie ou Sous-Catégorie ce Jour d'Évaluation, divisée par le nombre total d'actions de cette Catégorie ou Sous-Catégorie concernée en circulation au Jour d'Évaluation concerné.

Lorsque le Conseil d'Administration a décidé pour une Catégorie d'actions donnée d'émettre plusieurs Sous-Catégories d'actions, il peut décider d'évaluer la Valeur Nette d'Inventaire par action d'une Sous-Catégorie de la manière suivante: à chaque Jour d'Évaluation, l'actif et le passif de la Sous-Catégorie considérée sont évalués dans la devise de référence de cette Sous-Catégorie et divisés par le nombre d'action en circulation dans cette Sous-Catégorie.

Les droits au sein du portefeuille sont alloués ou déduits d'une Catégorie particulière sur base des procédures d'émission et/ou de rachat et/ou de conversion des actions de chaque Catégorie, et seront ajustés aussi bien à la distribution réalisée qu'avec leurs compléments d'exploitation respectifs (ex: actifs et passifs spécifiques attribués uniquement à et déduits uniquement de leur Catégorie respective). La valeur des droits attachés au portefeuille attribué à une Catégorie au Jour d'évaluation donné, ajustée à la valeur des actifs et des passifs relatifs exclusivement à cette Catégorie d'action au Jour d'Évaluation donné représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Catégorie d'actions ce Jour d'Évaluation donné. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Catégorie à un Jour d'Évaluation déterminé est égale au total de la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie ce Jour divisé par le nombre total d'actions de cette Catégorie alors en circulation.

Si, suite à la clôture des comptes au Jour d'Évaluation, un changement essentiel dans la cotation d'une importante partie des investissements d'un Compartiment s'est produit, le Conseil d'Administration peut, dans le but de sauvegarder les intérêts des actionnaires et/ou du Compartiment, annuler la première évaluation et établir une seconde évaluation. Toutes les demandes de souscription, de rachat et de conversion seront traitées sur base de cette seconde évaluation.

Sauf stipulation contraire dans le prospectus:

I. Les actifs attribuables à la Société devront comprendre:

(1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus ou courus, ainsi que les intérêts échus ou courus sur les espèces en dépôt jusqu'à la Date d'Évaluation pertinente;

(2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

(3) tous les titres, instruments dérivés, parts, actions, obligations, contrats d'option ou droits de souscription et autres investissements, intérêts, instruments et titres;

(4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en avait connaissance (sauf que la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

(5) tous les intérêts échus ou courus sur les valeurs porteuses d'intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces valeurs;

(6) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et

(7) tous les autres actifs autorisés de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

II. La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

L'évaluation de toute valeur mobilière admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, sera évaluée au dernier cours publié disponible à Luxembourg sur le principal marché où ces valeurs mobilières sont échangées, telles que fournies par un service d'évaluation approuvé par le Conseil d'Administration. Si ces derniers cours ne sont pas représentatifs de leur valeur réelle, ces titres ainsi que toutes les autres valeurs mobilières autorisées, y compris les valeurs mobilières admises à une cote officielle ou sur un autre marché réglementé, seront évalués en fonction de leur valeur probable de revente telle que déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration;

L'évaluation des valeurs mobilières qui ne sont pas négociées ou cotées sur un marché réglementé sera évaluée au dernier prix disponible à Luxembourg à moins que ce prix ne soit pas représentatif de leur valeur réelle; dans ce cas, elles seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration et sous sa direction;

L'évaluation des autres valeurs mobilières sera déterminée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration et sous sa direction conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement admis.

La valeur des participations dans des fonds d'investissement sera basée sur la dernière évaluation disponible. Les parts ou actions émis par des fonds d'investissement de type ouvert («Fonds Cibles») seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle (la «Valeur Officielle»), telle que rapportée ou mise à disposition par les Fonds Cibles ou leurs représentants ou, à leur dernière valeur nette d'inventaire inofficielle (la «Valeur Estimée») si celle-là est plus récente que la Valeur Officielle, à condition que la Société a reçu une assurance raisonnable qu'elle obtiendra, avec une fréquence adéquate, une Valeur Estimée fiable pour les Fonds Cibles. La Valeur Estimée n'est généralement pas utilisée pour les

besoins de souscription et rachat et peut être obtenue par une pricing source – y inclus le gestionnaire des Fonds Cibles – autre que l’agent administratif des Fonds Cibles. La Valeur Nette d’Inventaire calculée sur base de la Valeur Estimée des Fonds Cibles pourra être distincte de la valeur nette d’inventaire qui aurait été calculée, lors du Jour d’Évaluation concerné, sur base de la Valeur Officielle déterminée par les agents administratifs des Fonds Cibles. Une telle Valeur Nette d’Inventaire est en principe finale et liante nonobstant toute détermination ultérieure. Dès lors, la Société n’effectuera en général pas d’ajustements à la Valeur Nette d’Inventaire basée sur des Valeurs Estimées, mais à la place reflétera simplement toutes différences entre Valeur Estimée et Valeur Officielle dans la performance de la Société. Certains des calculs économiques de la Société, y compris le calcul des commissions de gestion et frais opérationnels ainsi que de commissions de performance, s’il y en a, sont basés sur la Valeur Nette d’Inventaire qui pourra inclure des chiffres estimés de la part des Fonds Cible. Les actions ou parts des fonds d’investissements fermés cotés seront évalués sur base de leur dernière valeur de marché disponible.

Le Conseil d’Administration pourra à sa discrétion permettre l’utilisation d’une autre méthode d’évaluation, s’il estime que cette évaluation reflète mieux la valeur du marché de tout actif détenu par la Société.

Les valeurs qui sont exprimées en devises autres que la devise de référence de la Société seront converties au taux de change en vigueur au Luxembourg au Jour d’Évaluation.

Pour l’évaluation des actifs, les principes d’évaluation décrits ci-dessus pourront être affectés par le fait que les commissions de performance peuvent être calculées sur la base des profits générés jusqu’au Jour d’Évaluation applicable. Cependant, étant donné que le montant de ces commissions sera basé sur la performance des actifs engagés à la fin de plusieurs Jours d’Évaluation tels que décrits dans le prospectus de la Société, il est possible que les commissions effectivement payées soient différentes de celles provisionnées dans le calcul de la Valeur Nette d’Inventaire à laquelle les actions ont été rachetées.

L’évaluation des actifs engagés se base sur l’information (incluant sans limitation, les rapports sur les positions, les extraits de confirmation, les états récapitulatifs, etc.) disponible au moment de cette évaluation en tenant compte, de (sans être limité par) toutes les positions ouvertes en futures, contrats à terme et options, ainsi que des provisions d’intérêt, de commissions de gestion, de performance, de service et des commissions de courtage. Le Conseil d’Administration peut se baser sur la confirmation de courtiers chargés du clearing, des gestionnaires en investissement et de leurs affiliés pour la détermination de la valeur des actifs détenus par la Société.

III. Les engagements de la Société comprendront notamment:

(1) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(2) tous les frais d’administration, échus ou dus, comprenant les frais de constitution et d’enregistrement auprès des autorités compétentes, ainsi que les frais et dépenses relatifs aux services légaux, d’audit, de gestion, de vente, de conseil (si applicable), de dépôt, d’agent payeur et de «corporate», d’agent d’administration centrale, d’agent de transfert et de registre, les frais de publication des actes légaux, prospectus, rapports financiers et autres documents mis à la disposition des actionnaires, les frais de traduction et généralement tous les autres frais provenant de l’administration et du marketing;

(3) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature; y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

(4) une provision appropriée pour des taxes échues à la date d’Évaluation et toute autre provision ou toutes réserves autorisées et approuvées par le Conseil d’Administration et

(5) tout autre engagement des Compartiments vis-à-vis de tiers, de quelque nature qu’il soit.

Pour l’évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant pour l’année complète ou toute autre période et en divisant proportionnellement le montant concerné pour la fraction concernée de telle période.

Dans la mesure du possible, tout investissement ou dés investissement décidé jusqu’au Jour d’Évaluation sera inclus dans les calculs de Valeur Nette d’Inventaire. En conformité avec ce qui précède, la Société attribue à chaque Catégorie ou Sous-Catégorie les actifs et engagements qui lui reviennent. Les avoirs, engagements, charges et frais, qui ne sont pas attribués à une Catégorie ou Sous-Catégorie particulière seront imputés à parts égales aux différentes Catégories ou Sous-Catégories, ou si les montants et cause le justifient, au prorata de la Valeur Nette d’Inventaire de chaque Catégorie ou Sous-Catégorie.

Les actifs nets de la Société signifieront les actifs de la Société, tels que définis ci-dessus, au Jour d’Évaluation sur base duquel est déterminée la Valeur Nette d’Inventaire des Actions. Le capital de la Société sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société. Les actifs nets de la Société correspondent à la somme des actifs nets de toutes les Catégories ou Sous-Catégories, convertis en livres sterling s’ils sont exprimés dans une autre devise.

En l’absence de mauvaise foi, de négligence flagrante ou d’erreur manifeste, toute décision du Conseil d’Administration ou de tout délégué du Conseil d’Administration en matière de calcul de la Valeur Nette d’Inventaire ou de la Valeur Nette d’Inventaire par action sera définitive et liera la Société et les actionnaires présents, passés et futurs.

Art. 24. Sous réserve de ce qui est prévu dans le prospectus de la Société, la Société pourra temporairement suspendre la détermination de sa Valeur Nette d’Inventaire ainsi que l’émission et le rachat et la conversion de ses actions:

(a) pendant toute période durant laquelle un marché ou une bourse de valeurs qui est le marché ou la bourse de valeurs principal où une portion substantielle des investissements de la Société est cotée, se trouve fermé (sauf pour les jours de fermeture habituels) ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus; ou,

(b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rendent impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux droits des actionnaires; ou,

(c) pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché réglementé ou une bourse quelconque; ou,

(d) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisés à des taux de change normaux; ou,

(e) dès la convocation à une assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle la dissolution de la Société sera proposée; ou,

(f) dans le cas d'une défaillance des moyens informatiques rendant impossible le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; ou,

(g) pendant une période quelconque où le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action ou la part des actions ou les parts dans des fonds d'investissement ont été suspendues et que cette suspension a un impact matériel sur la Valeur Nette d'Inventaire de la Société et que de l'avis du Conseil d'Administration, il n'y a pas d'autres façons raisonnables pour déterminer cette valeur; ou,

(h) lors de toute période où la valeur nette d'inventaire par action de la Société ou d'une filiale de la Société ne peut être déterminée de manière adéquate.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, le Conseil d'Administration se réserve le droit de vendre les actions nécessaires ou autres investissements avant le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action. Dans ce cas, les souscriptions et les demandes de rachat et de conversion sans exception seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action ainsi calculée après qu'une telle vente ait eu lieu.

Une telle suspension sera notifiée aux actionnaires ayant demandé le rachat ou la conversion de leurs actions et à l'autorité luxembourgeoise de régulation. Les souscriptions et les demandes de rachats en cours peuvent être retirées par notification écrite dès lors qu'elles arrivent à la Société avant la fin de la suspension. Ces demandes seront traitées au premier Jour de Transaction suivant la fin de la suspension.

Art. 25. Selon les modalités fixées ci-après et sans préjudice des restrictions posées par le Conseil d'Administration pour une Catégorie ou une Sous-Catégorie d'actions déterminée, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Cependant, si les demandes totales de rachat lors d'un Jour de Transaction sont reçues qui excèdent un nombre d'actions de la Société supérieur à 15% des actions totales de la Société en circulation lors de ce Jour de Transaction, les administrateurs ont le droit de différer partiellement le paiement des demandes de rachat. La proportion de la Société réalisable lors d'un cycle de paiement tel que déterminé par le Conseil d'Administration et mentionné dans le prospectus de la Société sera payé aux actionnaires endéans tel nombre de jours ouvrables que mentionnés dans le prospectus de la Société.

Si le rachat d'investissements dans certains actifs sous-jacents de la Société (tels que, mais non limité aux hedge funds et property funds) excède d'un cycle de paiement tel que déterminé par le Conseil d'Administration et mentionné dans le prospectus de la Société, le paiement des rachats en relation avec ces investissements sera retardé. Ainsi, la période entre laquelle un actionnaire exige le rachat de ses actions et quand il reçoit réellement le remboursement complet dépendra de la proportion des différents types d'avoirs détenus par la Société au moment de la demande de rachat. Le rachat peut durer jusqu'à 6 mois et même plus longtemps dans certaines circonstances.

La Société a une exposition continue à la performance des actifs sous-jacents jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de racheter son investissement en entier. Au fur et à mesure que le remboursement des actifs sous-jacents est réalisé, les actionnaires seront remboursés endéans tel nombre de jours ouvrables que mentionnés dans le prospectus de la Société à partir de cette réalisation.

Les actions peuvent être rachetées au moyen de titres en portefeuille pour autant que l'actionnaire accepte un remboursement en nature, que ce remboursement ne soit pas fait au détriment des actionnaires restants et que l'égalité des actionnaires soit maintenue à tout moment. Un rapport d'évaluation, dont le coût sera supporté par les investisseurs concernés, sera rédigé par les réviseurs d'entreprises.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la classe ou de la catégorie concernée, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 23 ci-après ajustée le cas échéant conformément aux termes du prospectus, diminuée des commissions, frais et coûts, y compris une déduction anti-dilution tels que prévus dans le prospectus de la Société et les provisions pour les engagements subordonnés telles que déterminées par le Conseil d'Administration et sera payable au cours d'une période déterminée par le Conseil d'Administration et décrit dans le prospectus de la Société. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire pendant la période prévue par

le Conseil d'Administration, par écrit, au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne physique ou morale désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions (s'il en a été émis) en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel. Les actions du capital de la Société rachetées par la Société seront annulées.

La demande de rachat ne peut porter sur un montant inférieur au seuil de détention minimum fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration, sauf accord de ce dernier en sens contraire.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre d'actions qu'un actionnaire détient au titre d'une Catégorie ou Sous-Catégorie d'actions donné en dessous du nombre minimum déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration, l'actionnaire en question sera censé avoir ordonné le rachat de toutes les parts qu'il détient dans cette Catégorie ou Sous-Catégorie.

Toute demande de rachat ou de conversion pourra être reportée en cas de circonstances spéciales si le Conseil d'Administration considère que la mise en œuvre des demandes de rachat ou de conversion à ce Jour d'Évaluation aurait un impact négatif sur les intérêts de la Société.

Si des circonstances spéciales affectent les intérêts de la Société, le Conseil d'Administration peut reporter une partie proportionnelle du paiement du prix de rachat aux personnes demandant le rachat de parts. Le droit au rachat est subordonné à la condition que la Société dispose d'avoirs suffisants pour honorer lesdits rachats.

La Société peut également reporter le paiement des rachats si le fait de rassembler les liquidités pour honorer lesdits rachats constituait, de l'avis du Conseil d'Administration, un fardeau excessif pour le Compartiment concerné. Le paiement peut être reporté jusqu'à ce que les circonstances spéciales aient cessé; le prix des rachats peut être déterminé sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire qui était alors d'application.

Le Conseil d'Administration peut soumettre le rachat d'actions à toutes les restrictions qu'il jugera nécessaires ou souhaitables; le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les actions ne seront pas rachetables durant telle période qu'il détermine à l'avance, tel qu'il sera prévu dans le prospectus de la Société.

Art. 26. L'exercice social de la Société commencera le premier jour d'août de chaque année et se terminera le dernier jour de juillet de l'année suivante. Le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 juillet 2011.

Art. 27. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration pour chaque Catégorie ou Sous-Catégorie, comment affecter le revenu net annuel de l'investissement.

La Société, en ce qui concerne chaque Catégorie ou Sous-Catégorie, est autorisée à distribuer des dividendes ainsi que des dividendes intérimaires dans les limites définies par la Loi de 2007.

Art. 28. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque (le «Dépositaire») qui doit satisfaire aux exigences de la Loi de 2007.

Toutes les valeurs mobilières, liquidités et autres avoirs permis de la Société seront détenus par ou pour le compte du Dépositaire qui assumera les obligations et devoirs prévus par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil d'Administration utilisera tous ses efforts pour trouver une société pour agir comme Dépositaire et les administrateurs désigneront ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire.

Les administrateurs pourront mettre fin aux fonctions de Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins qu'un successeur ait été désigné conformément à cette disposition.

Le Conseil d'Administration ne peut pas mettre fin au contrat de dépôt avant qu'un nouveau Dépositaire n'ait été choisi.

Art. 29. La liquidation de la Société aura lieu si les conditions indiquées dans la Loi de 2007 s'appliquent.

Dans le cas où les actifs nets de la Société tombent sous les deux tiers du niveau minimum requis par la Loi de 2007, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une Assemblée Générale des Actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera nécessaire et pour laquelle il sera décidé à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

Dans le cas où les actifs nets de la Société tombent sous le quart du niveau minimal requis par la loi, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une Assemblée Générale des Actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera nécessaire. La dissolution pourra être décidée par les investisseurs détenant un quart des Actions représentés à l'assemblée.

L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenu dans une période de quarante jours depuis la constatation que les actifs nets sont tombés sous le seuil des deux tiers ou du quart du minimum légal le cas échéant.

En outre, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de dissoudre la Société dans les conditions de quorum et de majorité applicable à une modification des présents statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui statue sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la Loi de 2007.

Les produits de liquidation de la Société seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leur part dans la Société.

Les sommes et actifs payables concernant des Actions dont les porteurs n'ont pas réclamé le paiement au moment de la clôture de la liquidation seront déposés à la Caisse des Consignations de Luxembourg. Ces montants seront «caducs» s'ils ne sont pas réclamés dans la période de prescription légale, actuellement fixée à trente ans.

Art. 30. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumis aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une quelconque Catégorie ou Sous-Catégorie par rapport à une autre Catégorie ou Sous-Catégorie sera en outre soumise auxdites exigences de quorum et de majorité dans cette Catégorie ou Sous-Catégorie, pour autant que les actionnaires de la Catégorie ou Sous-Catégorie soient présents ou représentés.

Art. 31. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modifiées, ainsi qu'à la Loi de 2007.

Souscription et Paiement

Les Actions ont été souscrites et émises comme suit "Henderson Global Investors", ci-avant désigné, a souscrit trente et un mille (31.000) Actions de Classe Z sans valeur nominale émises au prix de dix livres sterling (GBP 10.-) et libérées entièrement en numéraire.

En conséquence, la Société a à sa disposition un montant de trente et un mille livres sterling (GBP 31,000.-), ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et se termine le 31 juillet 2011.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 16 janvier 2012.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à six mille euros.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Résolutions de l'Actionnaire unique

La personne sus-indiquée, représentant le capital souscrit en entier a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire nomme comme administrateurs:

- M. Martin SABEY, né à Purley, Royaume Uni le 8 mars 1944, résidant professionnellement à 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Nicholas Toby HISCOCK, né à Chelmsford, Royaume Uni, le 8 janvier 1960, résidant professionnellement à 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Jeremy VICKERSTAFF, né à Cambridge, Royaume Uni, le 27 février 1967, General Manager, Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., résidant professionnellement à 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les administrateurs en fonction jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Deuxième résolution

A été nommée expert indépendant:

- PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65 477).

Il restera en fonction jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale en 2012.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VICKERSTAFF, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8758. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010098176/1240.

(100110081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Rover International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.731.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 juin 2010

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010073650/19.

(100085962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

RREI Laradi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 142.965.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

RREI Holding S.C.A., associé de la Société, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 13, rue de Peppange, L-3378 Livange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

RREI Laradi S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010073658/16.

(100085999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

CEB Unialco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 465.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.118.

—
Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010073432/11.

(100086428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Encore Plus Lombardia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 207.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073453/11.

(100086121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2091 du 25 septembre 2007.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GPB Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010073515/13.

(100086439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Inovert SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 62.303.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2010073522/11.

(100086370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Innovat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 35, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 98.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073531/9.

(100086118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Polyle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.010.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

POLYLE S.A.

Référence de publication: 2010073630/11.

(100086107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Investissements Fonciers Immobiliers "IFIM", Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 27.161.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de Firelux S.A. à Ettelbruck le 16 juin 2010 à 11.00 heures

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Guy ESCH, né le 23/06/1972 à Wiltz, de son poste d'administrateur de la société.

Est nommé en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012:

Monsieur Daniel REDING, né le 16/03/1968 à Ettelbruck et demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy

Ettelbruck, le 16 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010073534/17.

(100086119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

IQ Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.288.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073539/10.

(100086126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Ophelia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.669.

—
Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010073609/10.

(100086349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

RREI SteelCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 138.127.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

RREI Holding S.C.A, associé de la Société, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 13, rue de Peppange, L-3378 Livange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

RREI SteelCo S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2010073659/16.

(100085970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

RREI SwissCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 130.033.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

RREI Holding S.C.A., associé de la Société, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 13, rue de Peppange, L-3378 Livange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

RREI SwissCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010073660/16.

(100085981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

RREI Villeneuve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 147.098.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

RREI Holding S.C.A., associé de la Société, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 13, rue de Peppange, L-3378 Livange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

RREI Villeneuve S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010073661/16.

(100085945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Symphony Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Nachmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.438.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 1. Juni 2010 um 11.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz von Herrn Peter PEETERS, geboren am 9.12.1969 in Reet (B), geändert hat in L-9461 Nachmanderscheid, 1a, Veinerstrooss.

Pascale BELLENS, geboren am 3.1.1969 in Merksem (B), legt ihr Mandat als Aufsichtskommissar nieder.

Sie wird ersetzt durch EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 38.937, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy. Das Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010073691/18.

(100086120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Thalia Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 48.188.

Les comptes annuels sociaux de THALIA FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A. (anciennement GOTAM FUND MANAGMENT COMPANY (LUX) S.A., arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

THALIA FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A.

Référence de publication: 2010073693/12.

(100086372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Valico SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 62.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010073699/11.

(100086371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Vidox Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.607.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073706/10.

(100086442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.594.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Gironde Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, and its principal place of business at 5 The North Colonnade, London, E14 4BB, United Kingdom, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number MC-231404, represented by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, with professional address at 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 26th, 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for purposes of registration.

The above mentioned person, represented as said above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (a "société à responsabilité limitée") in the form of an open-ended investment company

with variable capital – specialized investment fund, under the Luxembourg law of February 13th, 2007 on specialized investment funds and to draw up its articles of incorporation as follows:

Title I. Denomination - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Legal form and Denomination. These articles of association (the “Articles”) have to be read together with the current prospectus of the Company (the “Prospectus”) and any capitalised term not otherwise defined in the Articles shall have the meaning assigned to such term in the Prospectus.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares of Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, société à responsabilité limitée, having the form of an investment company with variable capital, société d’investissement à capital variable, qualifying as a specialised investment fund, fonds d’investissement spécialisé, governed by the Articles, the Luxembourg law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds (the “Law of 2007”) and related Luxembourg laws and regulations (the “Company”).

Investment in the Company shall exclusively be reserved to well-informed investors as further described in the Law of 2007.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Company deliberating in the manner required for an amendment to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent or interfere with the normal activity at the registered office of the Company or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office of the Company may be, by decision of the Board of Managers, temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The life of the Company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Objects. The object of the Company is to invest the funds available to it in a portfolio of assets, within the widest meaning permitted by the Law of 2007, with the aim of diversifying the investment risks and providing to its Shareholders the results of management of its assets. The Company may use derivatives and other financial instruments for managing its exposure to risk and enhancing Shareholders’ return, respectively.

The Company may generally take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the most encompassing extent permitted by the Law of 2007. The Company may borrow from or make deposits with banks to achieve its corporate objects.

Title II. Share capital - Restrictions on ownership

Art. 5. Share capital. The capital of the Company, increased by the share premium (if any), shall at all times be equal to the value of the net assets of the Company as determined in accordance with these Articles.

The subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), shall reach the amount of at least ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 1,250,000.-) at the latest 12 month after the date of approval of the Company by the Luxembourg financial supervisory authority.

The initial capital of the Company is sixteen thousand six hundred and sixty-six EUR and sixty-seven cents (EUR 16,666.67.-) represented by one (1.-) fully paid Ordinary Share without nominal value and carrying no share premium.

Art. 6. Shares and Class of shares. Shares may be issued in two different classes, i.e. Ordinary Shares and Redeemable Preference Shares.

Ordinary Shares are only available for purchase by Barclays Group Entities. Ordinary Shares are not redeemable and shall give their holders the right to dividend entitlements as described in the Prospectus.

Redeemable Preference Shares are redeemable under the terms and conditions set forth in Article 9. TRANSFER AND REDEMPTION OF SHARES and shall give their holders the right to dividend entitlements as described in the Prospectus.

The Board of Managers may delegate the duties of (i) accepting subscriptions, (ii) receiving payment for subscriptions, and (iii) delivering to the Shareholder such new Shares and any share certificate, as applicable, and (iv) amending the Shareholders’ register of the Company, as applicable, to any duly authorised Manager or officer of the Company, or to any other person as deemed appropriate and reasonable by the Board of Managers.

Each Share will have one vote at the general meeting of Shareholders. Shares may be issued as fractions of Shares rounded up to the nearest third decimal. Fractions of Shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation process.

The Shareholders, their address details and the number of Shares held by each Shareholder will be entered into the Shareholders' register maintained and kept at the registered office of the Company or at the registered office of any delegate. The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders is proof of his right of ownership of such registered Shares.

Ordinary Shares shall not carry share premium.

Redeemable Preference Shares shall carry share premium as determined by the Board of Managers at the time of issue.

Art. 7. Well informed investors. Any Shareholder of the Company must be a well-informed investor as determined in the Law of 2007.

Pursuant to the Law of 2007, well-informed investors are institutional investors, professional investors and any other investors who fulfil the following conditions: (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of € 125,000 in the Company or (iii) benefit from a certificate delivered by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, an investment company within the meaning of Directive 2004/39 or a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE stating that they are competent, experienced and informed enough to appreciate in an adequate manner an investment in a specialised fund.

The Board of Managers or, as the case may be, the delegates appointed by the Board of Managers to receive subscription orders for Shares of the Company, may request from potential Shareholders all information and documents required or necessary to assess the status as well-informed investor of an investor.

Any Shareholder becoming aware that he is not a well-informed investor as required by the Law of 2007 is obliged to immediately inform the Board of Managers in writing.

If the Shareholder is not able to produce evidence to the Board of Managers that it has resumed or gained the status of a well-informed investor within three (3) business days after having informed the Board of Managers that it is not a wellinformed investor, the Shares of such Shareholder will immediately be redeemed by default upon decision of the Board of Managers. The redemption price for such redeemed Shares will be fixed according to the rules mentioned in the Prospectus.

In addition to any liability under applicable law, each Shareholder who does not qualify as a well-informed investor under the Law of 2007 shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Managers, the other Shareholders of the Company and/or the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant Shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as a wellinformed investor under the Law of 2007 or has failed to notify the Company of its loss of such status.

The Company may reserve the Shares to a specific category of investors or may further restrict or prevent discretionarily the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred.

Shares in the Company will not be issued to citizens or residents or companies having their registered office or domicile in the United States of America.

Title III. Subscription - Transfer and Redemption of shares - Net asset value

Art. 8. Issuance of new shares. The Board of Managers is authorized, at any time and without limitation, to issue additional Shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus.

The number of Shareholders of the Company is limited to less than six and therefore the Company shall be closed to new Shareholders once such a limit is reached. Individuals will not be accepted as Shareholders.

The Board of Managers reserves the right to reject any application for Shares in whole or in part, without giving the reasons therefore.

The Board of Managers may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. Whenever the Company offers Shares for subscription, the subscription price per Share at which such Shares are offered will be the Net Asset Value per Share determined in compliance with Article 10 hereof, as is determined in accordance with such policy as the Board of Managers may from time to time establish. The subscription price shall be payable as determined from time to time by the Board of Managers. If however, all Redeemable Preference Shares are redeemed, the Board of Managers can issue new Redeemable Preference Shares at such initial offer price as it shall determine.

The subscription price is payable in cash.

The Company or its delegate will register the new shareholding and/or new Shareholder in the register of Shareholders upon receipt of the cash on its bank account.

The Board of Managers may determine the minimum subscription amount for new Shareholders.

Art. 9. Transfer and Redemption of shares. Shares are not transferable, neither among Shareholders or inter vivos to non Shareholders.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Holders of Redeemable Preference Shares shall be entitled, subject to any terms, conditions and restrictions imposed by the Board of Managers, to ask the Company to redeem all or part of such Shareholder's Shares.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the Redeemable Preference Shares as determined on the relevant Valuation Day as described in the Prospectus in accordance with the provisions of these Articles.

Payment to a holder of securities under this Article will be made by bank transfer. Payment shall be made in EUR.

As for redemption of Shares, payment shall normally be available or dispatched within two (2) business days after the relevant Valuation Day as described in the Prospectus and receipt of the correct documentation. If in exceptional circumstances the liquidity of the Company is not sufficient to enable the payment to be made within two (2) business days after the relevant Valuation Day, such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter.

In the event of significant redemption applications, the Board of Managers may, but has no obligation to, decide that part or all of such redemption request be deferred and process such redemption requests at a redemption price determined further to selling the necessary securities in the shortest time possible and once the Company has collected the proceeds of such sales. In order to ensure an equal treatment of investors, such a delay in the processing of the redemptions will apply to all investors requesting the redemption and will apply to the entirety of Shares presented for redemption. A single redemption price shall be calculated for all redemption applications presented at the same time. On the next Valuation Day, these redemption requests will be treated in priority to later requests.

All redemption applications must be presented by the Shareholder in writing to the registered office of the Company or to another legal entity authorised with regard to the redemption of Shares and as mentioned in the Prospectus. Applications must state the name of the Shareholder, the class of Shares, the number of Shares or the amount to be redeemed, as well as the instructions for paying the redemption price.

Redemption applications received before a certain hour as determined by the Board of Managers from time to time in the Prospectus on at least two (2) business days before a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day; if redemption applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Managers from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value determined on the next following Valuation Day.

The Board of Managers may delegate to any Manager or any executive or other agent of the Company duly authorised to such effect the task of accepting redemptions and of paying or receiving payment of the redemption price of the Shares to be redeemed.

Shares redeemed will always and immediately be cancelled.

Art. 10. Net asset value. The features of the classes of Shares offered and specific details of calculation of the Net Asset Value, if any, are detailed in the Prospectus.

Whenever the Company shall issue and/or redeem Shares of the Company, the price per Share shall be based on the Net Asset Value of Shares as defined herein. (For avoidance of doubt, initial offer of Shares shall be at the price stated in the Prospectus).

The Net Asset Value of a Share shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of this Article 10, in no instance less than once (1) a month on such business day or days in Luxembourg as the Board of Managers by resolution may determine.

The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value, and the issue and redemption of Shares in the Company, in the following instances:

(i) during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed which is the main market or stock exchange for a significant part of the Company's investments, or in which trading is restricted or suspended; or

(ii) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's investments or the current prices on any stock exchange; or

(iii) when for any reason the prices of any investments held by the Company cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or

(iv) following a possible decision to liquidate or dissolve the Company; or

(v) whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company.

Any such suspension shall be communicated to the persons likely to be affected thereby by the Company in such manner as it may deem appropriate.

The Net Asset Value of each class of Shares shall be expressed in EUR and shall be determined on any Valuation Day by computing the value of the total assets of the Company properly allocated to such class of Shares less the value of the total liabilities of the Company properly allocated to such class of Shares at the time determined by the Board of Managers

or its duly authorised designee on the Valuation Day. The allocation of assets and liabilities to a class of Shares shall be based on the aggregate of the Invested Capital per Share for each of the outstanding Shares in that class of Shares to the aggregate of the Invested Capital per Share for each of the outstanding Shares in the Company. The Net Asset Value per Share will be determined by dividing the Net Asset Value of each class of Shares by the total number of Shares of such class of Shares outstanding on a Valuation Day.

The value of the assets and liabilities is in general determined as follows:

(i) Securities or financial instruments admitted for official listing on a stock exchange or traded on another regulated market within Europe, North or South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa, which operates regularly and is recognised and open to the public are valued on the basis of the last available closing price in the relevant market at the time when the valuation is carried out. If the same security or financial instrument is quoted on different markets, the quotation on the London, or absent London, Frankfurt, or absent Frankfurt, Paris market, if any, for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be made in good faith by the Board of Managers or their delegate with a view to establishing the probable bid price for such securities.

(ii) Unlisted securities or financial instruments are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Managers or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each class of Shares.

(iii) Fixed term deposits are valued at their nominal value plus accrued interest subject to impairment. Fixed term deposits with an original term of more than thirty (30) days can be valued at their yield adjusted price if an arrangement between the Company and the bank, with which the fixed term deposit is invested, has been concluded including that the fixed term deposits are terminable at any time and the yield adjusted price corresponds to the realisation value.

(iv) The value of any cash on hand or on deposit and short term advances, bills and demand notices and accounts receivables, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and yet not received shall be deemed to be the full amount thereof (plus accrued interest, if any) unless in any such case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Managers may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(v) The value of futures, forward and options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net value determined, pursuant to the policies established by the Board of Managers, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The value of futures, forward and options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement or closing prices (as applicable) of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Managers may deem fair and reasonable.

(vi) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rate curves.

(vii) The Company will value any debt securities not traded in an organized market on the basis of valuations provided by dealers or by a pricing service, approved by the Board of Managers, which uses information with respect to transactions in such securities, quotations from dealers, market transactions in comparable securities, various relationships between securities and yield to maturity in determining value. Debt securities having a remaining maturity of sixty (60) days or less when purchased and debt securities originally purchased with maturities in excess of sixty (60) days but which currently have maturities of sixty (60) days or less are valued at cost adjusted for amortization of premiums and accretion of discounts.

(viii) Any securities or other assets for which current market quotations are not readily available are valued at their fair value as determined in good faith under procedures established by and under the general supervision and responsibility of the Board of Managers. A determination of value by a pricing service to be used in calculating Net Asset Value will be deemed to be a fair value determination made in good faith by the Board of Managers. While no single standard for determining fair value exists, as a general rule, the current fair value of a security would appear to be the amount which the Company could expect to receive upon its current sale. Some but not necessarily all of the general factors which may be considered in determining fair value include: (1) the fundamental analytical data relating to the investment; (2) the nature and duration of restrictions on disposition of the securities; and (3) an evaluation of the forces which influence the market in which these securities are purchased and sold. Without limiting or including all of the specific factors which may be considered in determining fair value, some of the specific factors include: type of security, financial statements of the issuer, cost at date of purchase, size of holding, discount from market value, value of unrestricted securities of the same class at the time of purchase, special reports prepared by analysts, information as to any transaction or offers with respect to the security, existence or merger proposals or tender offers affecting the securities, price and extent of public trading in similar securities of the issuer or comparable companies, and other relevant matters.

(ix) Any other assets are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Managers of the Company or their delegate in accordance with the Board of Managers' instructions using valuation principles which can be examined by the Auditor (as defined below), in order to reach a proper and fair valuation of the total assets.

For the purpose of calculating the Net Asset Value, it is understood that any distributions due and payable to the Shareholders but not yet paid shall not be included in the assets of the Company.

The Board of Managers, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, which can be examined by the Auditor (as defined in Article 21), if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on Shares.

In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board of Managers or its designee is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by the Auditor, in order to reach a proper valuation of the assets and liabilities.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Managers or by a designee of the Board of Managers in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future Shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a Manager or a duly authorised representative or a designee of the Board of Managers.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by a Board of Managers consisting of a minimum of three (3) Managers, who need not to be Shareholders of the Company.

The Managers are appointed for an undetermined term by the general meeting of Shareholders by way of simple majority approval, which may at any time remove them without giving reasons.

The powers and remunerations of any Manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

The office of a Manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the Company, or
2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a Manager, or
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
4. he is removed from office by resolution of the general meeting of Shareholders.

Art. 12. Procedure of board of managers' meeting. The Board of Managers may choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, any Manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 12 and in chairing meetings of the Board of Managers.

Unless stated otherwise in these Articles, the Managers may regulate their proceedings as they deem appropriate. No business may be transacted at a Board of Managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any Manager may call a meeting of the Board of Managers as often as the interests of the Company so require and at least on an annual basis with a notice period of not less than two (2) business days. The notice period may be waived provided all the Managers are attending the Managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the Managers' meeting to be held validly despite the notice period having been waived. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Unless otherwise stated herein, meetings of the Board of Managers are quorate, if half of the board members (i) are present or represented at the meeting and (ii) are physically present or represented in Luxembourg.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a Manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a Manager is unable to attend a Board of Managers' meeting, he may give a written proxy to another Manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the Board of Managers' meeting.

Each Manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy. The chairman of the Board of Managers has no casting vote.

Resolutions of the Board of Managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the Managers that are present or represented vote in favour of the resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any Manager.

In case a Board of Managers' meeting cannot be held for any reasons, board resolutions may be taken in writing by way of circular resolutions, provided any such resolution is signed by all the members of the Board of Managers in office. The signatures of the Managers on the written resolutions may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by facsimile. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. Powers of the management. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the corporate object of the Company, except those expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders. In particular, the Board of Managers shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a custodian bank and all other service providers as are necessary to carry out the investment activities of the Company as the Board of Managers determines necessary from time to time.

Art. 14. Investment restrictions. The Board of Managers has the power to determine the investment restrictions of the Company in accordance with provisions of the Law of 2007 and related laws and regulations. The investment policies and restrictions shall reflect the principle of risk diversification and the course of the ordinary conduct and purpose of the management and business affairs of the Company. Any investment restrictions must be mentioned in the Prospectus which Prospectus shall be amended respectively without undue delay if a change to the investment restrictions was decided by the Board of Managers.

Art. 15. Indemnities to the managers. The Company may indemnify any Manager or officer, and their heirs, executors and administrators, against reasonable expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Delegation of power. The Board of Managers may delegate its powers to (i) conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorised signatory for the Company) and (ii) carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company or third parties who may, if the Board of Managers so authorizes, further sub-delegate such powers in turn.

Art. 17. Power of signature. The Company is bound by the joint signatures of at least two Managers or by the signature (s) of any other person or persons to whom authority has been delegated by the Board of Managers.

Art. 18. Restriction of responsibilities of the managers. A Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy holder, he is only responsible for the execution of his mandate.

Title V. General meeting of shareholders

Art. 19. Procedural rules for shareholders' meeting. Decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of Shareholders. Any such decision shall be in writing and shall be recorded in a special register.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital (excluding the share premium, if any). If that percentage is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of the share capital represented.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

The Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meeting of Shareholders in accordance with Luxembourg law.

Title VI. Financial year - Audit - Distribution

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on January 1 and terminate on December 31 each year. The first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and close on December 31 of the relevant year.

Art. 21. Auditor and Annual report. The general meeting of Shareholders shall appoint an authorised and independent auditor (the “Auditor”) who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007 and related laws, in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Auditor shall remain in office until his successor is elected or for a period as determined by the general meeting of Shareholders.

The Board of Managers will issue an annual report on the Company’s activities for each financial year. The financial information included in such annual report has to be audited by the Auditor. Such audited annual report has to be made available to the investors of the Company within six (6) months after the closing of the respective financial year.

Art. 22. Information rights. Each Shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 23. Distributions. The annual general meeting of Shareholders shall determine the portion of the Distributable Income to be distributed as dividend to the Shareholders on the recommendation of the Board of Managers, provided that the share capital of the Company increased by the share premium does not fall below ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EUR (EUR 1,250,000.-).

The Board of Managers is authorized to decide on paying out interim dividends in order to distribute all or part of the Distributable Income, subject to the conditions and procedures as resolved by the Board of Managers and provided that the share capital of the Company increased by the share premium does not fall below ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EUR (EUR 1,250,000.-). The Board of Managers shall determine, at its own full discretion, the portion of the Distributable Income to be distributed to Shareholders as interim dividends as well as the timing of such a distribution. The amount of the interim dividends so decided by the Board of Managers shall be ratified by the next annual Shareholders’ meeting having to approve the annual accounts to which such interim dividends relate. In case the interim dividends exceed the amount of the dividends decided by the next annual Shareholders’ meeting, they shall, to such extent, be deemed as an interim dividend to be deducted from the next dividend to be approved by the next annual Shareholders’ meeting.

The share premiums paid by the holders of Redeemable Preference Shares shall, upon resolution of the Board of Managers, be distributable to both the holders of Ordinary Shares and the holders of Redeemable Preference Shares.

For distribution policy refer to Section 7 of the Prospectus.

The payment of distributions is carried out exclusively by bank transfer.

Title VII. Expenses - Liquidation

Art. 24. Expenses. The Company shall bear all expenses connected with its establishment and maintenance as well as the fees (including any management, advisory or performance fee) due to any service provider appointed by the Board of Managers from time to time.

Moreover, the Company shall also bear, but not exhaustively, the following expenses:

- (i) all Luxembourg taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;
- (ii) standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company’s business transactions;
- (iii) all fees due to the Auditor, service providers and the legal advisors of the Company;
- (iv) all expenses connected with publications and supply of information to Shareholders, bondholders, and any other person who acquired securities issued by the Company, in particular the cost of printing and distributing the annual reports, as well as the Prospectus;
- (v) all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges; and
- (vi) all other expenses incurred in connection with its operation and its management.

Art. 25. Liquidation. The dissolution of the Company is decided by a resolution of the Shareholders adopted by at least half of the number of Shareholders, provided that these Shareholders hold together at least $\frac{3}{4}$ (three quarters) of the Company’s share capital (excluding the share premium, if any). The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), fulfilling the requirements set by the Law of 2007, and appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue or redemption of Shares will be permitted after sending the proposed resolution to the Shareholders for the purpose of winding-up the Company. All Shares outstanding at the time of such sending will participate in the Company’s liquidation distribution.

Title VIII. Amendments - General provisions

Art. 26. Amendments to the articles. Amendments to the Articles are decided by a resolution of the Shareholders adopted by the majority of number of Shareholders, provided this majority of Shareholders holds together at least $\frac{3}{4}$ (three quarters) of the Company’s share capital (excluding the share premium, if any), subject to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 27. Applicable laws. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 2007 and any related laws, in particular the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

- one (1) Ordinary Share and fully paid in by way of a cash contribution for an aggregate amount of sixteen thousand six hundred and sixty-six EUR and sixty-seven cents (EUR16,666.67.-),

so that the amount of sixteen thousand six hundred and sixty-six EUR and sixty-seven cents (EUR16,666.67.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand seven hundred euro (€ 2,700.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering to have been duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The registered office of the Company is fixed at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2) Have been appointed Managers of the Company for an undetermined term:

Manfred Zisselsberger, Director, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., with professional address in 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Jean-Guibert Mahy, Vice President, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., with professional address in 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Gregor McMillan, Director, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., with professional address in 26b, boulevard Royal L-2449 Luxembourg

3) Has been appointed independent auditor for an undetermined term:

PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six juillet.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Gironde Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104 et son principal siège d'activités au 5 The North Colonnade, London, E14 4BB, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Iles Cayman sous le numéro MC-231404, représentée par Me Sabine HINZ, avocate, avec adresse professionnelle au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juillet 2010.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité, qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée sous la forme d'une «société d'investissement ouverte à capital variable -fonds d'investissement spécialisé», sous la loi luxembourgeoise en date du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Forme juridique et Dénomination. Les présents statuts (les «Statuts») doivent être lus en conjonction avec le prospectus actuel de la Société (le «Prospectus») et tout autre terme en majuscules non autrement défini dans les présents Statuts aura la signification donnée à un tel terme dans le Prospectus.

Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant la forme d'une société d'investissement à capital variable, qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, régie par les Statuts, la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007») et les lois luxembourgeoises et règlements connexes (la «Société»).

L'investissement dans la Société est exclusivement réservé aux investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le Conseil de Gérance de la Société peut transférer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis aussi bien sur le territoire du grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Conseil de Gérance.

Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu sur le territoire du grand-duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour une modification des Statuts.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait qu'un événement d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre ou à interférer dans l'activité normale au siège social de la Société ou dans la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, s'est produit ou serait imminent, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à ce que la situation se normalise; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un actionnaire ne mettent pas fin à la vie de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'investissement des fonds disponibles dans un portefeuille d'actifs, au sens le plus large que permet la Loi de 2007, tendant à diversifier les risques d'investissements et à fournir à ses Actionnaires le bénéfice de la gestion de ses actifs. La Société peut recourir à des produits dérivés et autres instruments financiers pour gérer son exposition au risque et respectivement améliorer le retour aux Actionnaires.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social dans les limites fixées par la Loi de 2007. La Société peut emprunter ou effectuer des dépôts auprès de banques dans le but de réaliser son objet social.

Titre II. Capital social - Restrictions quant à la propriété des actions

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société, augmenté par la prime d'émission (s'il y en a), est égal à tout moment à la valeur des actifs nets de la Société calculée conformément aux présents Statuts.

Le capital souscrit de la Société, augmenté par la prime d'émission (s'il y en a), doit atteindre le montant d'au moins UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de l'approbation de la Société par l'autorité de surveillance luxembourgeoise compétente.

Le capital initial de la Société est de seize mille six cent soixante-six EUR et soixante-sept centimes (EUR 16.666,67) représenté par une (1.-) Action Ordinaire entièrement libérée, sans valeur nominale et n'ayant pas de prime d'émission.

Art. 6. Actions et classes d'actions. Les Actions peuvent être émises dans deux différentes classes, à savoir les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées Rachetables.

Les Actions Ordinaires sont seulement disponibles à l'achat par les Entités du Groupe Barclays. Les Actions Ordinaires ne sont pas rachetables et ouvrent à leur détenteur le droit aux dividendes tel que prévu dans le Prospectus.

Les Actions Privilégiées Rachetables sont rachetables conformément aux termes et conditions établis à l'Article 9. TRANSFERT ET RACHAT DES ACTIONS et donnent à leur détenteur un droit aux dividendes tel que prévu dans le Prospectus.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à un Gérant dûment autorisé, un directeur de la Société, ou toute autre personne jugée appropriée et raisonnable par le Conseil de Gérance, les missions (i) d'acceptation des souscriptions, (ii) de réception des paiements effectués pour les souscriptions, et (iii) de délivrance aux Actionnaires des nouvelles Actions et des éventuels certificats d'actions y afférents, et (iv) de modification du registre des Actionnaires de la Société, si nécessaire.

Chaque Action donne droit à une voix à l'assemblée générale des Actionnaires. Les Actions peuvent être émises comme fractions d'Actions arrondies à la troisième décimale supérieure. Les fractions d'Actions n'ont pas de droit de vote mais participent à la distribution des dividendes, s'il y en a et au processus de liquidation. Les Actionnaires, les détails de leur adresse et le nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire seront inscrits dans le registre des Actionnaires détenu et conservé au siège social de la Société. L'inscription du nom d'un Actionnaire dans le registre des actionnaires vaut preuve de son droit de propriété sur les Actions nominatives.

Les Actions Ordinaires ne comportent pas de prime d'émission.

Les Actions Privilégiées Rachetables comportent une prime d'émission telle que déterminée par le Conseil de Gérance au moment de leur émission.

Art. 7. Investisseurs avertis. Chaque investisseur de la Société doit être un investisseur averti au sens de la Loi de 2007.

En vertu de la Loi de 2007, les investisseurs avertis sont des investisseurs institutionnels, des professionnels et tous autres investisseurs qui remplissent les conditions suivantes: (i) adhèrent par écrit au statut d'investisseur averti et (ii) investissent un minimum de EUR 125.000,- dans la Société ou (iii) bénéficient d'un certificat délivré par une institution de crédit au sens de la Directive, 2006/48/EC, une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39 ou une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC expliquant qu'ils sont compétents, expérimentés et suffisamment informés pour apprécier de la manière la plus appropriée l'investissement dans un fonds spécialisé.

Le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les délégués nommés par le Conseil de Gérance pour recevoir les ordres de souscription des Actions de la Société, pourront exiger de tous les Actionnaires potentiels toutes les informations et tous les documents requis ou nécessaires pour évaluer le statut d'un investisseur en tant qu'investisseur averti.

Tout Actionnaire prenant conscience qu'il n'est pas un investisseur averti au sens de la Loi de 2007 en informe immédiatement le Conseil de Gérance par écrit.

Si l'Actionnaire n'est pas capable de prouver au Conseil de Gérance qu'il a repris ou acquis le statut d'investisseur averti dans les trois (3) jours ouvrables après avoir informé le Conseil de Gérance qu'il n'est pas un investisseur averti, les Actions de cet Actionnaire seront immédiatement rachetées par défaut sur décision du Conseil de Gérance. Le prix de rachat pour ces actions sera fixé conformément aux règles mentionnées dans le Prospectus.

En plus de toute responsabilité selon le droit applicable, tout Actionnaire qui n'est pas qualifié d'investisseur averti tel que défini par la Loi de 2007, doit exonérer de toute responsabilité et indemniser la Société, le Conseil de Gérance, les autres Actionnaires de la Société et/ou les préposés de la Société, pour tous préjudices, pertes et dépenses résultant ou liés à la détention d'Actions du fait de la communication par l'Actionnaire en cause de documents ou de représentations faux ou trompeurs afin de faussement établir son statut d'investisseur averti au sens de la Loi de 2007 ou de l'absence de notification à la Société de la perte de ce statut.

La Société peut réserver les Actions à une catégorie spécifique d'investisseurs ou peut restreindre ou empêcher discrétionnairement la propriété des Actions de la Société par toute personne, société ou personne morale, si de l'avis de la Société une telle détention peut être néfaste pour la Société, s'il peut en résulter une violation d'une loi ou réglementation, au Luxembourg ou à l'étranger; ou s'il en résulte que la Société peut être exposée à des désavantages fiscaux ou autres désavantages financiers qui ne seraient pas survenus autrement.

Les Actions de la Société ne sont pas émises à des citoyens ayant leur domicile ou résidents ou à des sociétés ayant leur siège social aux Etats Unis d'Amérique.

Titre III. Souscription - Transfert, Rachat et Conversion d'actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 8. Emission de nouvelles actions. Le Conseil de Gérance est autorisé, à tout moment et sans limitation, à émettre des Actions supplémentaires en conformité avec les dispositions des Statuts et du Prospectus.

Le nombre d'Actionnaires de la Société est limité à moins de six et par conséquent la Société est fermée aux nouveaux Actionnaires dès que cette limite est atteinte. Les particuliers ne seront pas acceptés comme Actionnaires.

Le Conseil de Gérance se réserve le droit de rejeter toute demande pour des actions entières ou en partie, sans en donner les motifs.

Le Conseil de Gérance peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises. Lorsque la Société offre des Actions en souscription, le prix de souscription par Action auquel une telle Action est offerte sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée conformément à l'Article 10 ci-dessous, tel que déterminé conformément à la politique que le Conseil de Gérance peut déterminer de temps à autre. Le prix de souscription est payable tel que déterminé de temps à autre par le Conseil de Gérance. Si toutefois toutes les Actions Privilégiées Rachetables sont remboursées, le Conseil de Gérance peut émettre de nouvelles Actions Privilégiées Rachetables à un prix initial tel que fixé par le Conseil de Gérance.

Le prix de souscription est payable en espèces.

La Société ou son délégué inscrit la nouvelle détention et/ou le nouvel Actionnaire dans le registre des Actionnaires lors de la réception du montant en espèces sur son compte bancaire.

Le Conseil de Gérance peut déterminer le montant minimum de souscription pour les nouveaux Actionnaires.

Art. 9. Transfert et Rachat des actions. Les Actions ne sont cessibles ni entre les Actionnaires ni inter vivos à des non Actionnaires.

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Action.

Les détenteurs d'Actions Privilégiées Rachetables sont habilités, sous réserve des termes, conditions et limites imposés par le Conseil de Gérance, à demander à la Société de racheter toute ou partie de leurs Actions.

Le prix de rachat est égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action des Actions Privilégiées Rachetables telle que déterminée au Jour d'Evaluation ainsi décrit dans le Prospectus conformément aux dispositions des présents Statuts.

Le paiement à un détenteur de titres en vertu de cet Article sera effectué par virement bancaire. Le paiement sera effectué en EUR.

En cas du rachat des Actions, le paiement sera normalement disponible ou envoyé endéans les deux (2) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation applicable tel que décrit dans le Prospectus et la réception de la documentation nécessaire. Lorsque dans des circonstances exceptionnelles, la liquidité de la Société ne permet pas de procéder au paiement endéans les deux (2) jours ouvrables après le Jour d'Evaluation applicable, le paiement est effectué dès que raisonnablement praticable.

En cas d'importantes demandes de rachat, le Conseil de Gérance peut, mais n'en a pas l'obligation, décider que toute ou partie de la demande de rachat sera différée et traiter les demandes de rachat à un prix de rachat déterminé après avoir vendu les titres nécessaires dans le temps le plus court possible et une fois que la Société est capable d'avoir à disposition les produits de ces ventes. Afin de garantir une égalité de traitement des investisseurs, ce délai dans le traitement des rachats devra être appliqué à tous les investisseurs demandant le rachat et devra être appliqué sur l'ensemble des Actions présentées pour le rachat. Un seul prix de rachat sera calculé pour l'ensemble des demandes de rachat présentées au même moment. Lors du Jour d'Evaluation suivant, ces demandes de rachat devront être traitées en priorité par rapport aux demandes postérieures.

Toutes les demandes de rachat doivent être présentées par l'Actionnaire par écrit au siège social de la Société ou à une autre entité légale autorisée à procéder au rachat des Actions, ainsi mentionné dans le Prospectus. Les demandes devront faire figurer le nom de l'Actionnaire, la classe d'Actions, le nombre d'Actions ou le montant à racheter, de même que les instructions pour payer le prix de rachat.

Les demandes de rachat reçues avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil de Gérance de temps à autre dans le Prospectus au moins deux (2) jours ouvrables avant un Jour d'Evaluation seront exécutées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminée à ce Jour d'Evaluation; si les demandes de rachat sont reçues après cette heure telle que déterminée par le Conseil de Gérance de temps à autre, elles seront exécutées à la Valeur Nette d'Inventaire déterminées au Jour d'Evaluation suivant.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout Gérant ou tout directeur ou autre agent de la Société dûment autorisé à cet effet la tâche d'accepter les rachats et de payer ou recevoir le paiement du prix de rachat des Actions à racheter.

Les Actions rachetées par la Société seront toujours et immédiatement annulées.

Art. 10. Valeur nette d'inventaire. Les caractéristiques des classes d'Actions offertes et les détails spécifiques de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, s'il y en a, sont détaillées dans le Prospectus.

Chaque fois que la Société émet et/ou rachète des Actions de la Société, le prix par Action est basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action telle que définie ci-après. (Afin d'éviter tout doute, l'offre initiale des Actions est faite à un prix fixé dans le Prospectus).

La Valeur Nette d'Inventaire par Action est déterminée par la Société ou son préposé de temps à autre, mais sous réserve des dispositions de cet Article 10, en aucun cas moins d'une (1) fois par mois lors d'un ou des jours ouvrables au Luxembourg tels que fixé(s) par résolution du Conseil de Gérance

La Société peut suspendre à tout moment et de temps à autre, le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, ainsi que l'émission et le rachat des Actions de la Société, dans les cas suivants:

(i) durant toute période (autre que des périodes normales de fermeture pour cause de congés ou de week-end) au cours de laquelle un marché ou une bourse de valeurs est fermé qui constitue le principal marché ou la principale bourse pour une part significative des investissements de la Société ou lorsque les transactions y sont limitées ou suspendues; ou

(ii) durant une panne des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix des investissements de la Société ou les prix actuels sur une bourse de valeurs; ou

(iii) lorsque les prix des investissements détenus par la Société ne peuvent pas, pour tout motif, être déterminés raisonnablement, rapidement et avec précision; ou

(iv) à la suite d'une éventuelle décision de liquider ou de dissoudre la Société; ou

(v) chaque fois qu'il y a des restrictions de change ou des restrictions de mouvements de capitaux qui empêchent l'exécution de transactions pour le compte de la Société.

Toute suspension doit être communiquée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par la suspension de la manière qui lui semble la plus appropriée.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque classe d'Actions est exprimée en EUR et est déterminée lors de chaque Jour d'Evaluation en calculant la valeur du total des actifs de la Société adéquatement attribués à cette classe d'Actions moins la valeur du total des dettes de la Société adéquatement attribués à cette classe d'Actions au moment déterminé par le Conseil de Gérance ou la personne désignée par lui, dûment autorisée. L'allocation des actifs et des dettes pour chaque classe d'Actions est basée sur l'agrégat du Capital Investi par Action pour chacune des Actions en circulation dans la Société. La Valeur Nette d'Inventaire par Action est déterminée en divisant la Valeur Nette d'Inventaire par le nombre total d'Actions en circulation au Jour d'Evaluation.

La valeur des actifs et des dettes est déterminée, en général, selon les règles suivantes:

(i) Les valeurs ou instruments financiers admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public en Europe, Amérique du Nord ou Amérique

du Sud, Asie, Australie, Nouvelle-Zélande ou Afrique seront évalués sur base du dernier prix de clôture disponible dans leur marché respectif au moment où l'évaluation est faite. Si la même valeur ou instrument financier est coté sur plusieurs marchés, la cotation de cette valeur sur le marché de Londres, ou si absente de Londres, du marché de Frankfurt, ou si absente de Frankfurt, du marché de Paris, si elle existe, sera utilisée. Si aucune cotation pertinente n'est disponible ou si les cotations ne sont pas représentatives de la valeur réelle, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil de Gérance ou son délégué dans l'optique d'établir le prix d'offre probable pour cette valeur.

(ii) les valeurs ou instruments financiers non cotés sont évalués sur base de leur prix d'offre probable déterminé par le Conseil de Gérance ou son délégué, utilisant les principes d'évaluation qui peuvent être examinés par le réviseur d'entreprises de la Société afin d'obtenir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux de chaque classe d'Actions.

(iii) Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts échus, laquelle est sujette à détérioration. Les dépôts à terme avec un terme initial supérieur à 30 (trente) jours peuvent être évalués à leur prix ajusté au rendement au cas où un arrangement aurait été conclu entre la Société et la banque auprès de laquelle se trouve le dépôt à terme, spécifiant que les dépôts à terme peuvent être terminés à tout moment et que le prix ajusté au rendement correspond à la valeur de réalisation.

(iv) La valeur des espèces en caisse ou en dépôts et avances à court terme, billets et avis de créances et créances recouvrables, charges payées d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus et non encore perçus, devra être considérée comme étant la totalité de leur montant (additionné des intérêts échus, s'il y en a) sauf dans le cas où la valeur ne sera probablement pas payée ou perçue en totalité, auquel cas leur valeur devra être déterminée après avoir fait un escompte jugé approprié par le Conseil de Gérance pour refléter la valeur réelle.

(v) La valeur des futures, contrats à terme et options qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé correspondra à leur valeur nette telle que déterminée, conformément aux règles définies par le Conseil de Gérance, sur une base cohérente appliquée pour chaque type différent de contrats. La valeur des futures, contrats à terme et options négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé sera déterminée sur base du dernier prix disponible de règlement ou de clôture (suivant le cas) de ces contrats sur les bourses de valeurs ou les marchés réglementés sur lesquels ces contrats particuliers de futures, contrats à terme et options sont négociés par la Société. Toutefois, si un futures, contrat à terme ou option ne peut pas être liquidé au jour de détermination des actifs nets, la base pour déterminer la valeur de liquidation de ces contrats sera la valeur que le Conseil de Gérance jugera équitable et raisonnable.

(vi) Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêt applicable.

(vii) La Société évaluera les titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché organisé sur base des évaluations fournies par des agents ou et par un service de cotation approuvés par le Conseil de Gérance et qui utilisent pour déterminer la valeur des informations concernant des transactions sur le marché sur ces titres, des cotations d'agents, des transactions sur le marché portant sur des titres similaires, et des relations diverses entre les titres et le revenu à maturité. Les titres de créance dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à soixante (60) jours lors de leur achat et les titres de créance dont l'échéance résiduelle était à l'origine supérieure à soixante (60) jours au moment de leur achat mais qui ont actuellement une échéance résiduelle inférieure ou égale à soixante (60) jours sont évalués au coût d'acquisition ajusté afin de tenir compte de l'amortissement des primes et de l'accroissement des ristournes.

(viii) Les titres ou autres actifs pour lesquels les cours de marché actuels ne sont pas directement disponibles sont évalués à leur juste valeur juste telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil de Gérance et sous sa surveillance générale et sa responsabilité. Une détermination de la valeur par un service de cotation à utiliser dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera considérée comme une détermination de la juste valeur faite de bonne foi par le Conseil de Gérance. Comme aucun standard n'existe en matière de détermination de la juste valeur, en règle générale, la juste valeur actuelle d'un titre devrait être le montant que la Société devrait s'attendre à recevoir lors d'une vente actuelle. Quelques paramètres généraux, parmi d'autres, pouvant être pris en compte lors de la détermination de la juste valeur juste sont: (1) les données analytiques fondamentales de l'investissement; (2) la nature et la durée des limitations portant sur la disposition des titres; et (3) une analyse des facteurs qui influencent le marché où les titres sont achetés ou vendus. Sans limiter ou inclure tous les facteurs spécifiques qui peuvent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur, certains des facteurs spécifiques comprennent: le type d'instrument, les états financiers de l'émetteur, le coût d'acquisition, la taille de la position, la décote par rapport à la valeur de marché, la valeur de titres de la même catégorie libres de toute restriction au moment de l'achat, les rapports spéciaux d'analystes, les informations sur toute transaction ou offre dont le titre ferait éventuellement l'objet, fusion ou proposition de fusion ou offres publiques d'achat portant sur les titres, les cours et les volumes échangés d'autres titres similaires de l'émetteur ou de sociétés comparables et tous autres éléments pertinents.

(ix) Tous les autres actifs sont évalués sur la base de leur prix d'offre probable déterminé par le Conseil de Gérance de la Société ou ses délégués en utilisant des principes d'évaluation qui pourront être revus par le Réviseur (tel que défini ci-dessous), dans le but d'établir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux.

Pour les besoins de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, il est entendu que toute distribution due et payable aux Actionnaires mais non encore payée, n'est pas incluse dans les avoirs de la Société.

Le Conseil de Gérance, à sa discrétion, peut autoriser le recours à d'autres méthodes d'évaluation qui pourront être soumises au Réviseur (tel que défini à l'Article 21), lorsqu'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un quelconque actif de la Société.

En outre, des provisions appropriées seront constituées pour tenir compte des charges et frais perçus sur les actions.

Dans la mesure où il est impossible ou incorrect d'établir une évaluation selon les règles décrites ci-dessus, en raison de circonstances particulières, tel un risque de crédit caché, le Conseil de Gérance ou son mandataire ont le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus, qui pourront être examinés par le Réviseur, afin d'obtenir une évaluation correcte des avoirs totaux.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil de Gérance ou par son mandataire, relative à la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et engagera la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs. Le résultat de chaque évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire est certifié par un gérant ou un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil de Gérance.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est administrée par le Conseil de Gérance qui sera composé de trois (3) gérants au moins, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée par l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité simple, et peuvent être révoqués à tout moment sans raison.

Les pouvoirs et rémunérations de chaque Gérant éventuellement nommé postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un Gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec avis à la Société, ou
2. il cesse d'être Gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit ou disqualifié par la loi d'occuper le poste de Gérant, ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement ou un accord avec ses créanciers en général, ou
4. il est révoqué par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 12. Procédure de réunion du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre Gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du président consistent à contrôler la conformité des procédures du conseil selon les termes du présent Article 12 et à présider les réunions du Conseil de Gérance.

Sauf clause contraire dans les présents Statuts, les Gérants peuvent régler leurs procédures comme bon leur semble. Aucune affaire ne peut être négociée dans une réunion du Conseil de Gérance à moins que la réunion ne soit tenue à Luxembourg.

Le président ou tout Gérant peut requérir une réunion du Conseil de Gérance aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et au moins sur une base annuelle avec un délai de convocation d'au moins deux (2) jours ouvrables. Ce délai de convocation peut être abandonné à condition que tous les Gérants participent à la réunion des Gérants ou s'ils n'y participent pas, confirment leur accord sur le fait que la réunion des Gérants est tenue en toute validité malgré le défaut du délai de convocation. La convocation, qui peut être envoyée par courrier, lettre simple ou recommandée, courriel électronique ou fax, devra comporter suffisamment d'informations sur les points à discuter et devront y être annexées les copies des documents pertinents à discuter lors de la réunion.

Sauf clause contraire dans les présents Statuts, le quorum est atteint dans les réunions du Conseil de Gérance si la majorité des membres du Conseil de Gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents ou représentés à Luxembourg.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par de tels moyens de communication est équivalente à une participation en personne à cette réunion, étant entendu que seul un gérant qui se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire depuis le Luxembourg sera compté dans le calcul du quorum comme étant un membre participant physiquement présent à Luxembourg.

Si un Gérant est dans l'incapacité de participer à la réunion du Conseil de Gérance, il peut donner une procuration écrite à un autre Gérant qui sera physiquement présent à la réunion afin de voter en son nom à la réunion du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant n'a qu'une (1) voix à moins qu'il n'agisse également comme mandataire, dans quel cas, il aura une (1) voix supplémentaire par procuration. Le président du Conseil de Gérance n'a pas de voix prépondérante.

Les résolutions du Conseil de Gérance dans une réunion sont valablement adoptées si une majorité simple des Gérants présents ou représentés vote en faveur de cette résolution.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront actées dans un procès-verbal signé par le président et/ou le secrétaire, et tenu au siège social de la Société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par tout gérant.

Au cas où une réunion du Conseil de Gérance ne peut pas être tenue quelqu'en soit la raison, des résolutions du conseil peuvent être prises par écrit par le biais de résolutions circulaires, à condition que de telles résolutions soient signées par tous les membres du Conseil de Gérance. Les signatures des Gérants sur les résolutions écrites peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par facsimilé. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Pouvoirs de gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social de la Société, sauf ceux expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires. En particulier, le Conseil de Gérance devra déterminer les objectifs et politiques d'investissement de la Société aussi bien que la conduite de la gestion et des affaires de la Société en relation avec l'objet social, tels qu'établis dans le Prospectus, en conformité avec les lois et les réglementations applicables.

Le Conseil de Gérance représente la Société vis-à-vis des tiers et tout contentieux impliquant la Société soit en tant que demandeur, soit en tant que défendeur, devra être traité au nom de la Société par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance nommera une banque dépositaire et tous autres prestataires de services nécessaires à la réalisation des activités d'investissement de la Société selon que l'estimera nécessaire de temps à autre le Conseil de Gérance.

Art. 14. Limites d'investissement. Le Conseil de Gérance a le pouvoir de déterminer les limites d'investissement de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 2007 et les lois et réglementations y relatives. Les politiques et limites d'investissement doivent refléter le principe de répartition des risques et la conduite normale et le but de la gestion et des affaires de la Société. Toute limite d'investissement doit être indiquée dans le Prospectus, lequel Prospectus sera modifié sans délai si une modification des limites d'investissement était décidée par le Conseil de Gérance.

Art. 15. Indemnisation des gérants. La Société indemnifiera tout Gérant ou directeur, et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et autres administrateurs, pour des dépenses raisonnablement supportées par lui, en relation avec toute action, procès ou procédure judiciaire auxquels il aura été partie en sa qualité actuelle ou passée de Gérant ou directeur de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre fonds dont la Société est actionnaire ou créancière et par lequel il ne serait pas indemnisé, sauf pour les cas où il sera finalement jugé dans ces action, procès ou procédure judiciaire responsable pour négligence grave ou mauvaise conduite volontaire; en cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnisation ne sera accordée relativement aux sujets couverts par l'arrangement extrajudiciaire que si la Société est conseillée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer les pouvoirs de (i) conduire la gestion journalière et les affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé de la Société) et (ii) réaliser tous les actes dans la poursuite de la politique et de l'objet de la Société à des agents de la Société ou à des tiers qui peuvent, si le Conseil de Gérance les y autorise, sous-déléguer ces pouvoirs à leur tour.

Art. 17. Pouvoir de signature. La Société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux Gérants ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance aura délégué pareille autorité.

Art. 18. Limitation des responsabilités des gérants. Un Gérant n'engage, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Règles procédurales pour les assemblées des actionnaires. Les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de Gérance.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil de Gérance seront prises par l'assemblée générale des Actionnaires. Ces décisions devront être écrites et devront être consignées dans un registre spécial.

Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des Actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social (exclusion faite des primes d'émission, s'il y en a). Si ce pourcentage n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation écrite, les Actionnaires seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans prendre en compte la part du capital représentée.

Les assemblées générales des Actionnaires seront tenues au Luxembourg. La participation par le biais d'une procuration est possible.

Le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions que devront remplir les Actionnaires, y compris, sans limitation, les conditions de participation aux réunions des Actionnaires conformément à la loi luxembourgeoise.

Titre VI. Année sociale - Audit - Distribution

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre de cette même année.

Art. 21. Réviseur d'entreprises et Rapport annuel. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un réviseur d'entreprises indépendant et agréé (le «Réviseur») qui remplira les fonctions établies par la Loi de 2007 et les lois y relatives, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Réviseur restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu ou pour une période déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil de Gérance émettra un rapport annuel sur les activités de la Société pour chaque année sociale. Les informations financières insérées dans ce rapport annuel doivent être vérifiées par le Réviseur. Ce rapport annuel audité doit être mis à la disposition des investisseurs de la Société dans les six (6) mois suivant la clôture de l'année sociale dont question.

Art. 22. Droit à l'information. Chaque Actionnaire peut vérifier au siège social, le bilan, l'inventaire et les comptes de pertes et profits pendant 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Art. 23. Distributions. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires déterminera la part du Bénéfice Distribuible à distribuer en tant que dividende aux Actionnaires sur recommandation du Conseil de Gérance, à condition cependant que le capital social de la Société, augmenté des primes d'émission (s'il y en a), ne tombe pas en dessous d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-).

Le Conseil de Gérance est autorisé à décider de verser des dividendes intérimaires afin de distribuer tout ou partie du Bénéfice Distribuible, conformément aux conditions et procédures telles que décidées par le Conseil de Gérance et à condition que le capital social de la Société, augmenté des primes d'émission (s'il y en a), ne tombe pas en dessous d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-). Le Conseil de Gérance détermine discrétionnairement la part du Bénéfice Distribuible à distribuer aux Actionnaires en tant que dividendes intérimaires ainsi que le moment d'une telle distribution. Le montant des dividendes intérimaires ainsi fixé par le Conseil de Gérance sera ratifié à l'assemblée annuelle des Actionnaires suivante devant approuver les comptes annuels auxquels ces dividendes intérimaires sont liés. Au cas où les dividendes intérimaires excèdent le montant des dividendes fixé par l'assemblée annuelle des Actionnaires suivante, ils seront, dans cette mesure, considérés comme un dividende intermédiaire à déduire du prochain dividende devant être approuvé par l'assemblée annuelle des Actionnaires suivante.

Les primes d'émission payées par les détenteurs d'Actions Privilégiées Rachetables seront, par résolution du Conseil de Gérance, distribuables aux détenteurs d'Actions Ordinaires et aux détenteurs d'Actions privilégiées Rachetables.

Il y a lieu de se référer à la Section 7 du Prospectus pour la politique de distribution.

Le paiement des distributions se fera exclusivement par virement bancaire.

Titre VII. Dépenses - Liquidation

Art. 24. Dépenses. La Société supportera toutes les dépenses liées à son établissement et à son maintien ainsi que les frais (incluant tous les frais de gestion, conseil et de performance) dus à tout prestataire de services nommé de temps à autre par le Conseil de Gérance.

De plus, la Société supportera aussi, mais pas de manière exhaustive, les dépenses suivantes:

(i) tous les impôts luxembourgeois qui peuvent être payables sur les actifs, les revenus et les dépenses imputables à la Société;

(ii) les commissions de courtage standard et les frais bancaires encourus lors des opérations de la Société;

(iii) toutes les rémunérations du Réviseur, des prestataires de services et des conseillers juridiques de la Société;

(iv) toutes les dépenses de publications et de fournitures d'informations aux Actionnaires, obligatoires et à toute autre personne qui a acquis des titres émis par la Société, en particulier, le coût d'impression et de distribution des rapports annuels ainsi que du Prospectus;

(v) toutes les dépenses encourues lors de l'enregistrement et du maintien de l'enregistrement de la Société auprès des administrations gouvernementales et de la bourse; et

(vi) toutes autres dépenses encourues en rapport avec son fonctionnement et sa gestion.

Art. 25. Liquidation. La dissolution de la Société est décidée par une résolution des Actionnaires adoptée par au moins la moitié du nombre des Actionnaires, attendu que ces Actionnaires détiennent ensemble $\frac{3}{4}$ (trois quarts) du capital social de la Société (exclusion faite des primes d'émission, s'il y en a). La liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), remplissant les exigences de la Loi de 2007, et nommé (s) par l'assemblée générale des Actionnaires décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation envisagée de la Société, aucune émission et aucun rachat des Actions ne seront permis après l'envoi de la proposition de liquidation aux Actionnaires. Toutes les Actions en circulation au moment de cet envoi participeront à la distribution de la liquidation de la Société.

Titre VIII. Modifications - Dispositions générales

Art. 26. Modifications des statuts. Toutes décisions de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des Actionnaires pour autant que la majorité des Actionnaires détienne ensemble au moins $\frac{3}{4}$ (trois quarts) du capital social de la Société (exclusion faite des primes d'émission, s'il y en a), conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 27. Droit applicable. Tous les points non spécifiés dans ces Statuts devront être déterminés selon la Loi de 2007 et toutes lois y relatives, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

- une (1) Action Ordinaire et entièrement libérée par voie d'apport en espèces pour un montant total de seize mille six cent soixante-six EUR et soixante-sept centimes (EUR 16.666,67,-),

cette somme de seize mille six cent soixante-six EUR et soixante-sept centimes (EUR 16.666,67,-) étant à la disposition de la Société, preuve en ait faite au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions fournies par l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille sept cents euros (€ 2.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'Actionnaire prénommé, représentant l'entière du capital souscrit et en considérant qu'il a été dûment convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes par vote unanime:

1) Le siège social de la Société est fixé au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) Ont été nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

Manfred Zisselsberger, Director, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., avec adresse professionnelle à 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Jean-Guibert Mahy, Vice President, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., avec adresse professionnelle à 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Gregor McMillan, Director, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., avec adresse professionnelle à 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3) A été nommé réviseur de la Société pour une période indéterminée:

PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est au 400, route d'Esch, BP 1443, L 1014 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010104568/912.

(100118629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.857.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue le 31 Mai 2010

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle de Citco C&T (Luxembourg) SA (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de Deloitte SA, 560 rue du Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que "Réviseurs d'Entreprises" de la Société.

Le mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes 2010 qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Christelle Ferry

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010074473/15.

(100085355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Chiquis SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.896.

—
Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010074564/12.

(100086052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Corporate IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.161.

—
Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2010074566/12.

(100085947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Corporate Special, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 132.035.

—
Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2010074567/12.

(100085969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Dreive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.626.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DREIVE S.A.
Jacopo ROSSI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074616/12.

(100086251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 94.805.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2010074617/12.

(100085985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.388.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2010074618/12.

(100085983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Fidufisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 73.560.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 juin 2010

Nomination en qualité d'Administrateur Délégué pour une durée de six ans
- Monsieur Carlo WETZEL demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont

Révocation comme Administrateur Délégué

- Société YVISA SARL

Siège social à L-1938 Luxembourg, 11A, rue Nicolas Liez

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait conforme
Pour la société FIDUFISC S.A.
Fiduciaire F.O.R.I.G SC
Signature

Référence de publication: 2010074648/18.

(100085912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010074614/11.

(100086060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Diabolo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 251, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 66.715.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074613/10.

(100086362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Artcraft International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.380.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010074538/11.

(100086096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Indosuez Holdings II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 46.284.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074700/10.

(100086079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Apollo Redos Development Fund (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010073379/11.

(100086424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Apalachicola, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.044.

Changement d'adresse de Madame Anna SEELEY (Administrateur de catégorie A):

Cas Pellers

Calle Pere Estruch 9

07350 Binissalem

Mallorca / Spain

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2010073394/15.

(100086110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Centrum Development and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 128.408.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant un membre du Directoire:

- Emmanuel MOUGEOLLE, a désormais pour adresse professionnelle le 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010073423/12.

(100086049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.220.

Le bilan au 31 décembre 2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010074592/14.

(100086161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Dynamic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 81.617.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2010074604/12.

(100085965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.